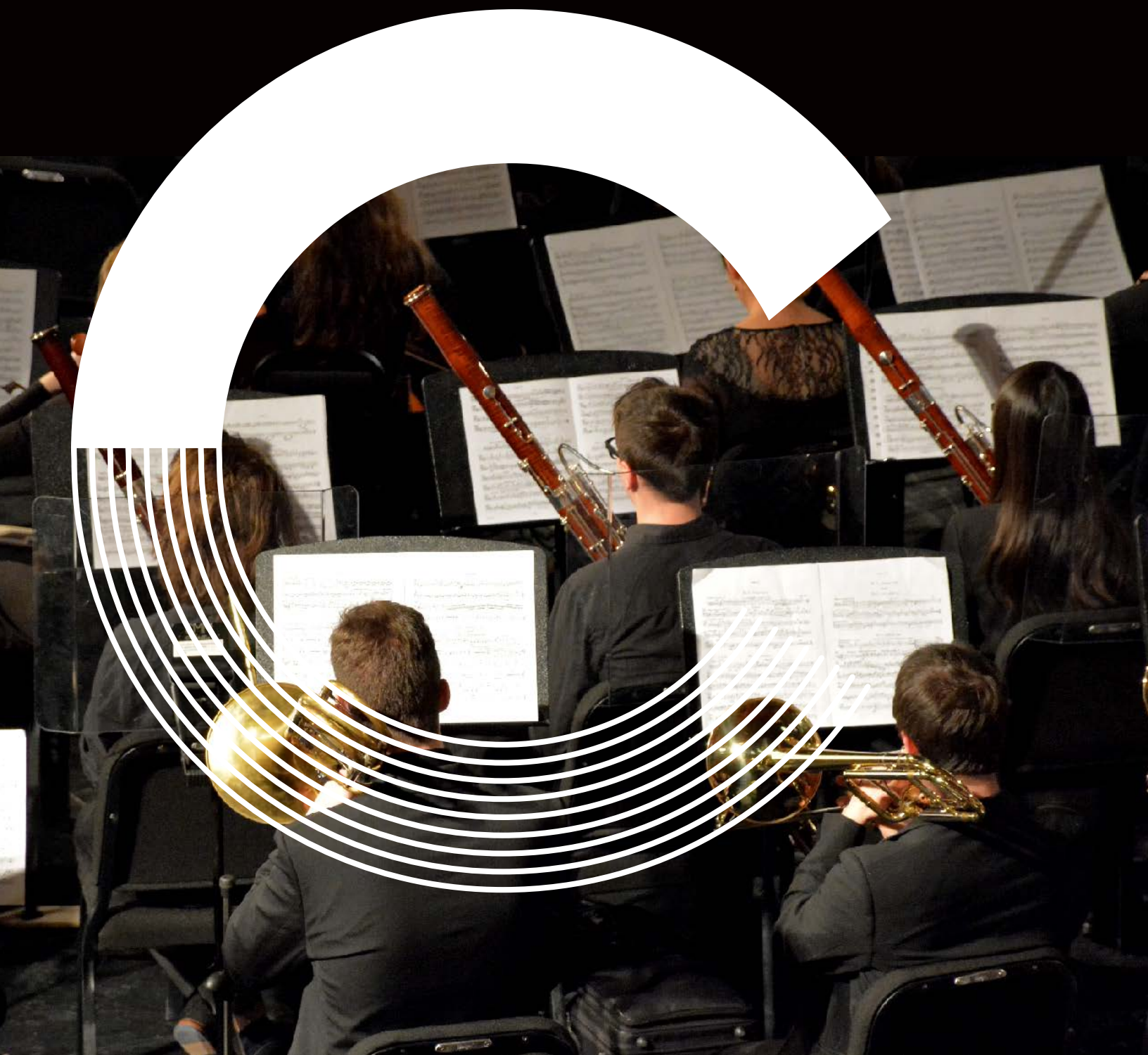




Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

Rapport annuel d'activité 2019–2020



ACRONYMES DES CONSERVATOIRES

CADM	——	Conservatoire d'art dramatique de Montréal
CADQ	——	Conservatoire d'art dramatique de Québec
CMG	——	Conservatoire de musique de Gatineau
CMM	——	Conservatoire de musique de Montréal
CMQ	——	Conservatoire de musique de Québec
CMR	——	Conservatoire de musique de Rimouski
CMS	——	Conservatoire de musique de Saguenay
CMTR	——	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CMVD	——	Conservatoire de musique de Val-d'Or

ISBN 978-2-550-87734-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-87950-3 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Ce document est également disponible en version PDF dans le site Internet du Conservatoire :
conservatoire.gouv.qc.ca

Couverture : L'orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal.

Photo : André Querry

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre.....	3
Message de la présidente	4
Message de la directrice générale	5
Présentation du Conservatoire.....	7
Faits saillants de l'année	8
Résultats financiers.....	8
Ressources humaines.....	9
Nouveauté pédagogique : Orchestre collégial des conservatoires.....	10
Nouvelle offre : service à la vie étudiante.....	11
Programmation en chiffres	12
Comité de gestion	14
Collège des directeurs	16
Effectif étudiant.....	20
Sanction des études	22
États financiers	30
Rapport de la direction	30
Rapport de l'auditeur indépendant	31
État des résultats et de l'excédent cumulé	35
État de la situation financière	36
État de la variation de la dette nette.....	37
État des flux de trésorerie.....	38
Notes complémentaires.....	39
La Fondation du Conservatoire	52
Annexes.....	55

Les finissants en jeu du Conservatoire d'art dramatique de Québec dans la production de *Peanuts / Gênes 01* jouée au Théâtre du Conservatoire à l'automne 2019.
Photo : Vincent Champoux



Québec, le 27 novembre 2020

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel d'activité 2019-2020 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2020.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maheu' with a stylized flourish.

Marie-France Maheu

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Photo : Vincent Champoux

Résumer l'année 2019-2020 ne peut se faire sans parler du contexte inédit qui a requis une grande capacité d'adaptation du Conservatoire en vue de relever les défis découlant de la pandémie de COVID-19. Dans cette période de grand changement, le conseil d'administration du Conservatoire a pu compter sur l'expérience et le jugement de sa nouvelle directrice générale, M^{me} Chantal Garon qui est entrée en fonction le 6 février 2020. M^{me} Garon, jusqu'alors directrice de l'administration, était la candidate de choix pour reprendre la barre de l'organisation par son approche centrée sur les résultats et sa connaissance des dossiers et réalités du réseau. À la suite de sa nomination, le conseil d'administration s'est engagé à soutenir M^{me} Garon dans la consolidation de son équipe de gestion et à travailler en synergie avec le collège des directeurs pour faire évoluer l'organisation dans la visée de sa planification stratégique et de ses objectifs organisationnels notamment en matière de santé financière, de climat de travail, de soutien à la vie étudiante et de programmation d'activités pédagogiques utiles au développement des étudiants et de la mise en œuvre d'un plan de transformation numérique. Il faut souligner que le retour à l'équilibre budgétaire permet au Conservatoire d'aspirer à ses plus grandes ambitions.

Le défi à relever au cours des derniers mois fut de maintenir l'avancement des travaux prioritaires du conseil d'administration et la mise en œuvre du plan stratégique du Conservatoire. De plus, mon rôle fut de mobiliser les membres du conseil et de soutenir l'équipe de gestion du Conservatoire pour assurer la poursuite de la mission dans le respect des exigences sanitaires. Désireux d'accompagner la direction générale dans la prise de décisions requises dans ce contexte d'incertitude, le conseil d'administration a constitué un comité stratégique en lien avec la COVID-19.

Ce comité à l'écoute et disponible a suivi avec intérêt l'état de la situation et les impacts de la pandémie sur les activités de l'institution. Il a aussi conseillé, guidé et appuyé l'adoption des modalités pour encadrer la fin de la session d'hiver 2020. Le comité fut aussi très présent et engagé par les travaux et mesures mises en place pour assurer une rentrée mobilisante et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté. Je tiens à féliciter ce comité stratégique et l'équipe de direction pour la synergie, l'effort soutenu, la rigueur et la bienveillance qu'ils ont su maintenir tout au long de cette période difficile.

Je ne pourrais terminer mon message sans remercier les élèves et étudiants qui, avec résilience, ont su faire confiance au Conservatoire afin de les mener vers leurs objectifs académiques et professionnels. J'aimerais aussi souligner la grande implication des administrateurs siégeant au conseil d'administration, et tout particulièrement, les membres du comité de la gouvernance et d'éthique, les présidents des comités du conseil, M^{me} Annie Pagé, présidente du comité de ressources humaines et M. Vincent Tanguay, président du comité de vérification. Je tiens également à remercier M^{me} Chantal Garon et toute l'équipe administrative pour leur travail soutenu tout au long de l'année. Merci aux directeurs d'établissement et aux professeurs pour leur grand dévouement et leur souci constant de la réussite de nos élèves et de nos étudiants. Les différentes réalisations de l'année prouvent que tous ont prêté main-forte à la réalisation de la mission du Conservatoire. Je remercie également nos partenaires et tout particulièrement le conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire et son équipe qui continuent de maintenir leurs efforts de financement avec énergie, dont les résultats bénéficieront à nos élèves et nos étudiants.

A handwritten signature in dark ink, reading 'M. Maheu'.

Marie-France Maheu, MBA
Présidente du conseil d'administration
du Conservatoire de musique et
d'art dramatique du Québec

DIRECTRICE

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Notre rapport annuel présente les résultats du travail constant et soutenu de toute l'équipe du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à la réalisation de sa mission, soit celle de former les interprètes et créateurs de demain en musique et en art dramatique. Véritables moteurs culturels, ancrés dans sept régions du Québec, les neuf conservatoires occupent le devant de la scène afin de repérer, soutenir et promouvoir les talents d'ici en musique et en art dramatique.

L'exercice 2019-2020 se termine avec un bilan financier positif qui présente un surplus cumulé significatif. C'est donc avec fierté que le Conservatoire présente ce retour à l'équilibre qui est la concrétisation du plan de redressement qui avait été déployé afin de résorber un déficit de 12,7 millions de dollars. Je suis particulièrement fière de l'atteinte de cet objectif ambitieux, qui se réalise grâce aux efforts individuels et collectifs de tous les membres de la communauté.

Le plus gros défi relevé cette année fut sans contredit d'assurer la fin de l'année scolaire de nos élèves et étudiants malgré les contraintes découlant de la crise sanitaire. Je tiens à saluer à cet égard l'excellent travail des directeurs des établissements d'enseignement qui ont permis l'élaboration des modalités encadrant la fin de la session d'hiver 2020. Tout au long de ces travaux soutenus, j'ai été témoin de toute la considération et de la bienveillance que nos directeurs ont pour les étudiants, les élèves et les professeurs. Les directeurs et l'équipe de gestion ont également travaillé très efficacement à la planification de l'automne 2020 pour assurer la poursuite des activités pédagogiques dans un cadre sécuritaire pour la communauté du Conservatoire. Les différentes initiatives mises en place ont permis de mettre en lumière la synergie, la collaboration et l'importance de la réussite des étudiants et des élèves dans les décisions et les actions du Conservatoire.

Cette année, le Conservatoire a accueilli un total de 957 élèves et étudiants dans l'ensemble de son réseau. Plus de 211 étudiants ont terminé un programme d'études et, de ceux-ci, 84 sont des finissants, soit des étudiants terminant leur premier ou leur deuxième cycle universitaire. Je tiens à féliciter chacun d'entre eux pour la rigueur avec laquelle ils ont poursuivi leurs études au Conservatoire et pour l'aplomb avec lequel ils ont vécu cette fin d'année particulière.



Photo : Louise Leblanc

Cette année aura également amené plusieurs changements dans les postes de direction avec le départ de M. Régis Rousseau qui a mené à la nomination de M. Jean-François Latour à titre de nouveau directeur des études. Jusqu'alors directeur du Conservatoire de musique de Trois Rivières (CMTR), M. Latour a été nommé en juin pour une entrée en fonction à l'automne 2020. Se sont également jointes à l'équipe de gestion, M^{me} Michèle Bernier, à titre de secrétaire générale, en juillet 2019, M^{me} Isabelle Bérubé, comme coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique, en novembre 2019, M^{me} Jessie Guevremont, à titre de directrice des ressources humaines et de la rémunération, en juin 2020 et M^{me} Anissa Landry comme directrice des ressources financières, matérielles et technologiques, en juillet 2020. Ayant été témoin de l'arrivée de chacun de ces gestionnaires, j'ai la ferme assurance que je peux m'appuyer sur un comité de gestion bien outillé et attentionné à soutenir la mission de notre dynamique réseau.

Pour terminer, je tiens à remercier le conseil d'administration pour sa confiance et son soutien. Je remercie également tous les directeurs et les professeurs qui ont su travailler avec diligence et ouverture tout au long de l'année. Je souhaite aussi remercier l'équipe administrative qui assure la continuité des opérations avec rigueur et efficacité. Je tiens finalement à remercier la Fondation du Conservatoire pour le soutien qu'elle apporte aux établissements dans la réalisation de certains projets pédagogiques, de même qu'aux élèves et aux étudiants, par l'octroi de nombreuses bourses nominatives.

Chantal Garon

Chantal Garon, CPA, CA
Directrice générale



Sur la photo, Guy Lavoie, étudiant en saxophone au Conservatoire de musique de Rimouski.
Photo : Bertin Bélanger

CONSERVATOIRE

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire a été fondé en 1942 par la *Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*. Sa loi constitutive, actualisée depuis, relève de la ministre de la Culture et des Communications, qui est responsable de son application.

Mission

Les dernières modifications apportées à la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, en 2015, ont notamment modernisé le cadre de gouvernance du Conservatoire et précisé tous les éléments de sa mission qui s'énonce comme suit :

« Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. »

Dans la poursuite de ses objets, le Conservatoire, en tenant compte de la spécificité de chaque établissement d'enseignement :

- **transmet**, selon les plus hauts standards d'excellence, y compris dans les programmes d'enseignement supérieur, les connaissances et les savoir-faire requis pour assurer le rayonnement professionnel des élèves qu'il forme et leur permettre d'aspirer à des carrières artistiques réussies;
- **permet** un large accès à un enseignement de haut calibre pour tous les jeunes pourvus de talents remarquables, sans distinction fondée sur une base géographique ou sur leur milieu socioéconomique;
- **procure** des bénéfices aux communautés, entre autres, pour susciter et favoriser une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique et pour contribuer à la présence et à la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration;
- **demeure** attentif à l'innovation, aux nouveaux courants, aux développements technologiques et à l'évolution des marchés.

Le Conservatoire est formé d'un réseau de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Programmes

Le Conservatoire est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité s'échelonnant du primaire jusqu'au second cycle universitaire, favorisant ainsi la relation maître-élève et un accompagnement personnalisé.

En art dramatique, c'est l'unique institution publique à assurer à la fois la formation des interprètes et des concepteurs. La seule, également, qui offre aux acteurs le développement de compétences autant pour le théâtre que pour le cinéma et la télévision.

Clientèle

D'une année à l'autre, le Conservatoire dessert plus de 900 élèves en musique ou en art dramatique, en plus d'offrir un encadrement pédagogique en musique à plus de 300 élèves externes.

Financement

À la différence des autres établissements d'enseignement collégial et universitaire dont le financement est établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en fonction du nombre d'étudiants, le financement du Conservatoire est déterminé à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications, qui lui dédie une enveloppe budgétaire annuelle globale.

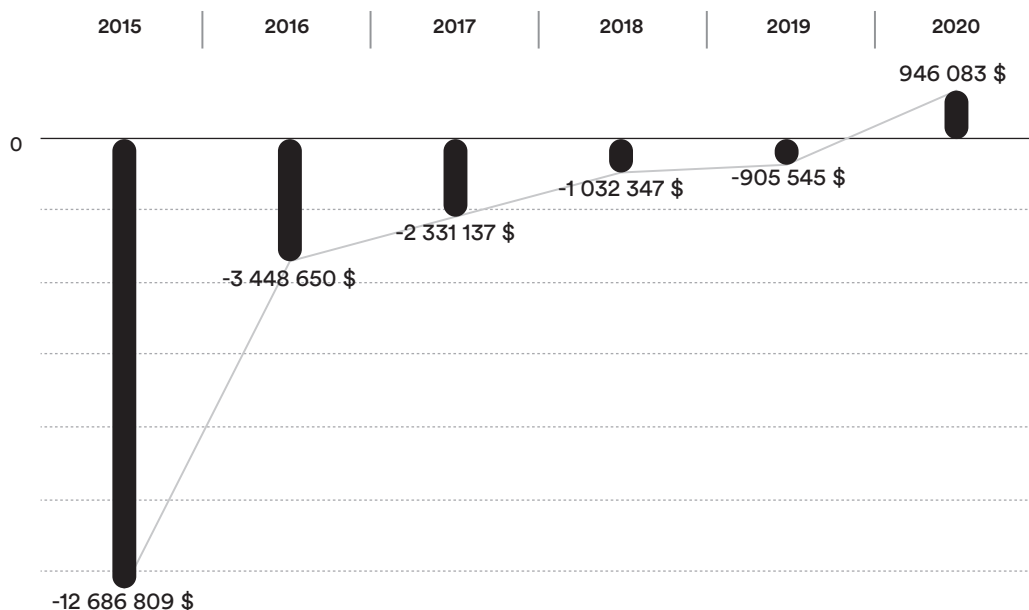
Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs, de ses diplômés et de ses élèves témoignent de l'excellence et de la pertinence de la formation artistique qui y est offerte.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

RÉSULTATS FINANCIERS¹

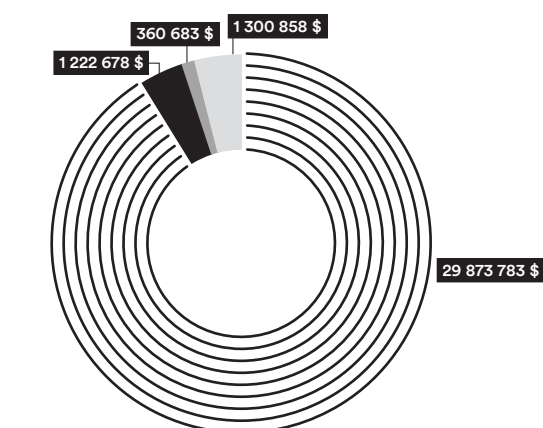
Les résultats financiers de l'exercice se terminant le 30 juin 2020 permettent au CMADQ de dégager un surplus cumulé. Le tableau ci-bas permet d'apprécier le fruit des efforts de redressement faisant passer le déficit cumulé de 12,7 millions à un surplus de près d'un million, et ce, en cinq exercices financiers.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT CUMULÉ VERS UN SURPLUS CUMULÉ



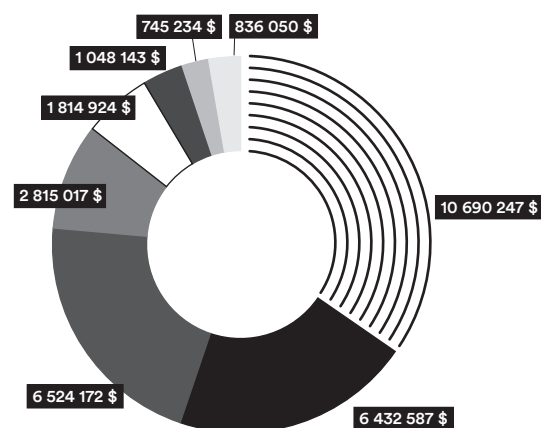
PROVENANCE DES REVENUS ET UTILISATION DES FONDS EN UN CLIN D'OEIL

Provenance des revenus



- Subvention du gouvernement du Québec
- Droits de scolarité
- Dons de la Fondation
- Autres revenus

Utilisation des Fonds



- Traitement et avantages sociaux - Personnel enseignant
- Traitement et avantages sociaux - Personnel non-enseignant
- Loyer
- Amortissement des immobilisations corporelles
- Intérêts sur emprunts
- Technologies
- Services professionnels
- Autres dépenses

1. L'excédent cumulé présenté aux états financiers fait l'objet d'une opinion modifiée dans le rapport de l'auditeur indépendant, qui fait notamment état que l'excédent cumulé est sous-évalué de 2 646 288 \$. Pour plus de détails, veuillez vous référer au rapport de l'auditeur indépendant.

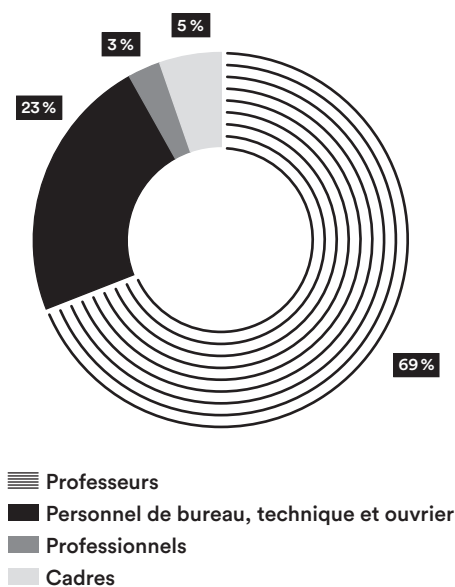
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

RESSOURCES HUMAINES

Au cœur du Conservatoire se trouvent les professeurs qui travaillent au quotidien à la formation des élèves et étudiants dans tout le réseau. Totalisant 221 enseignants, le corps professoral est composé d'instrumentistes, de compositeurs, de chanteurs, de comédiens, de scénographes et de metteurs en scène actifs sur les scènes nationales et internationales.

L'administration des conservatoires est possible grâce aux 85 employés qui, pour chaque établissement et à la direction générale, travaillent de concert à l'opérationnalisation des activités quotidiennes du CMADQ.

PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES AU CMADQ



À l'automne 2019, le Conservatoire de musique de Québec fêtait son 75^e anniversaire. Pour l'occasion, l'Orchestre du Conservatoire et les étudiants en chant ont tenu un concert au Palais Montcalm.

Photo : Louise Leblanc

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

NOUVEAUTÉ PÉDAGOGIQUE : ORCHESTRE COLLÉGIAL DES CONSERVATOIRES

Un orchestre | Sept conservatoires | Soixante musiciens

Durant l'année 2019-2020, le Conservatoire a mis sur pied une nouvelle initiative pour les étudiants du réseau avec l'Orchestre collégial des conservatoires (OCC). Faisant partie du parcours académique des étudiants complétant leur diplôme d'études collégiales, cette activité offre la chance aux jeunes musiciens provenant des sept régions où le Conservatoire est établi de participer à deux fins de semaine intensives durant lesquelles ils travaillent à la mise en place d'un concert devant public regroupant les œuvres apprises pour l'occasion. Ainsi, à l'automne 2019 et à l'hiver 2020, de Gatineau à Val-d'Or, en passant par Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay et Trois-Rivières, ils étaient une soixantaine à profiter de ces expériences hautement formatrices sur les plans pédagogiques et artistiques.

Pour les étudiants, ce projet à caractère intensif a été très apprécié, entre autres, par le sentiment d'unité créé lors de la mise en commun de leur potentiel. Grâce aux rencontres enrichissantes qu'ils y ont faites et à l'enseignement prodigué par les chefs impliqués, ils ont eu un aperçu de la vie de musicien d'orchestre professionnel. Ce projet unique et motivant pour les étudiants confirme au CMADQ l'importance de répéter de telles initiatives.

Voici tous les détails de ces deux premières éditions de l'OCC :

Ville hôte	Trois-Rivières	Rimouski
Édition	Automne 2019	Hiver 2020
Titre de l'événement	Symphonie héroïque	Prokofiev, Tchaïkovski et Mozart
Date	24 novembre 2019	15 mars 2020
Chef d'orchestre	Sébastien Lépine	James Darling
Programme	• <i>L'Ouverture pour cuivres</i> de Harold Laurence Walters, dirigée par Yves Lussier • <i>Pelléas et Mélisande</i>, op. 46 de Sibelius • <i>Symphonie n° 3 en mi bémol majeur</i>, op. 55 (Eroica) de Beethoven	• <i>Lieutenant Kijé: Suite symphonique</i>, op. 60 de Prokofiev • <i>Suite n° 4 en sol majeur</i>, op. 61 (Mozartiana) de Tchaïkovski • <i>Symphonie n° 41 en do majeur</i>, K. 551 (Jupiter) de Mozart
Spectateurs	400 personnes ont assisté au concert.	En raison de la pandémie de COVID-19 qui commençait au Québec, aucun spectateur n'a pu être présent dans la salle pour ce concert.



Orchestre collégial des conservatoires, le 15 mars 2020 à la salle Georges-Beaulieu du Cégep de Rimouski.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

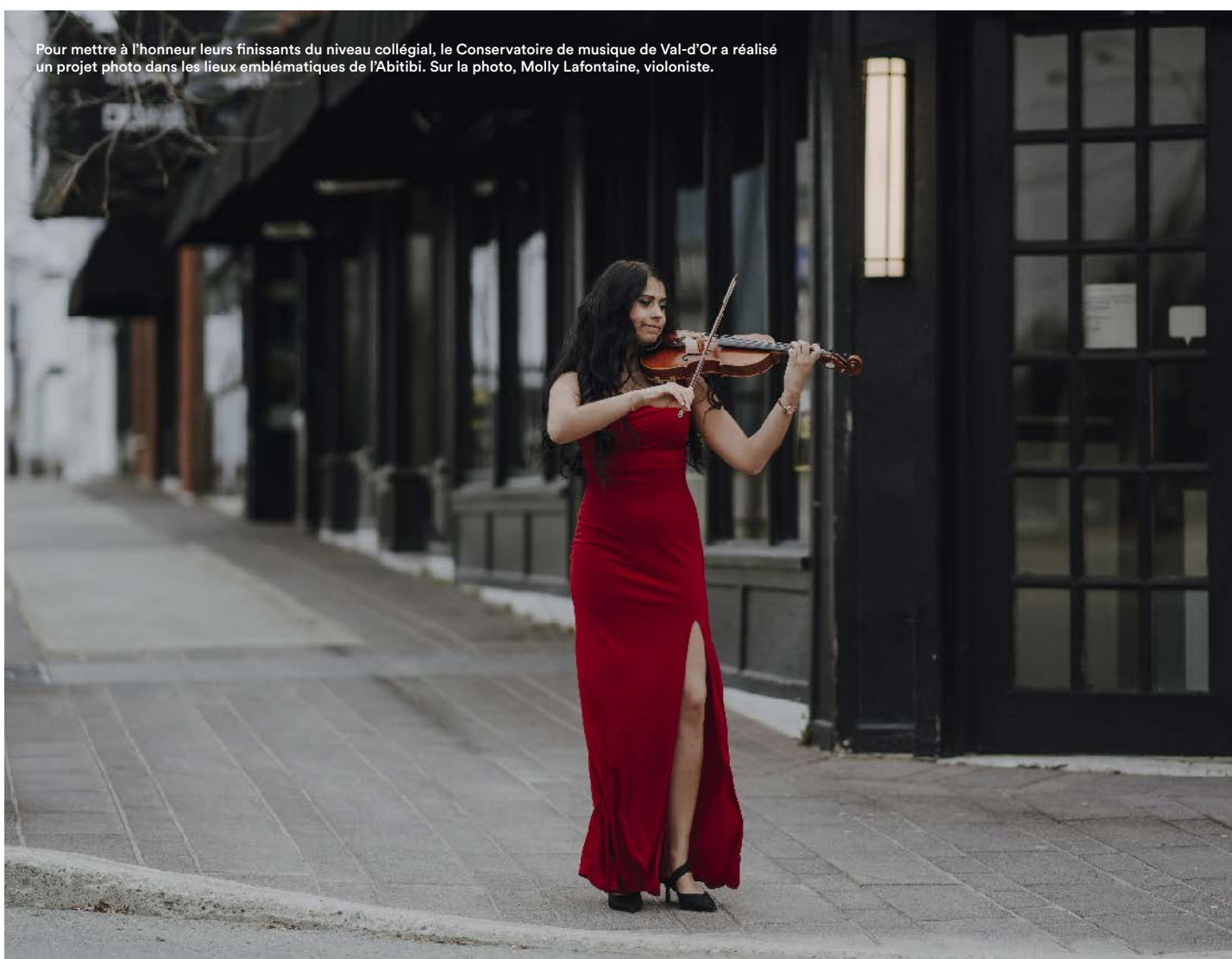
NOUVELLE OFFRE : SERVICE À LA VIE ÉTUDIANTE

Avec l'arrivée de la pandémie, la direction générale a décidé de tout mettre en œuvre afin de devancer la mise en ligne de son nouveau service à la vie étudiante. Piloté par la direction des études, en collaboration avec le service des communications, le service à la vie étudiante (SVE) vise à offrir des mesures d'aide aux étudiants du réseau.

Ce nouveau service tombait à point face à cette période d'incertitude susceptible d'engendrer différentes problématiques chez les étudiants du Conservatoire.

Trois actions ont été réalisées en 2019-2020 par le SVE :

- création d'une communauté dans la messagerie interne (Omnivox) pour diffuser de l'information sur les ressources d'aide externes et internes (liste des lignes d'aide d'urgence, trousse mieux-être, etc.);
- attribution d'un fonds d'aide d'extrême nécessité pour les étudiant.e.s qui se retrouvent subitement dans une situation de précarité financière. Cette mesure a été particulièrement utile lors du confinement du printemps;
- lien avec une psychologue qui peut offrir des consultations en ligne aux étudiants qui sont en détresse psychologique.



Pour mettre à l'honneur leurs finissants du niveau collégial, le Conservatoire de musique de Val-d'Or a réalisé un projet photo dans les lieux emblématiques de l'Abitibi. Sur la photo, Molly Lafontaine, violoniste.

Photo : Marie-Claude Robert

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

PROGRAMMATION EN CHIFFRES

Durant l'exercice 2019-2020, le réseau des conservatoires a mis sur pied plus de 480 événements et accueilli 30 760 spectateurs. Ces concerts, récitals, spectacles et lectures sont des activités pédagogiques tenues devant public ayant pour objectif de préparer les élèves et étudiants à la performance scénique de haut niveau.

486 événements

47 classes de maître

30 760 spectateurs

8 initiatives numériques

Établissements	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	CADM	CADQ
Événements	49	209	70	49	18	31	24	16	20
Spectateurs	2 363	10 058	5 200	3 000	2 000	2 008	2 342	2 184	1 605

RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS DANS LE RÉSEAU

En raison de la pandémie de COVID-19, près de 180 événements ont été annulés de la mi-mars au mois de juin 2020. Cela représente notamment :

- les productions théâtrales du printemps dans les conservatoires d'art dramatique;
- les récitals de classe dans les conservatoires de musique;
- quelques événements à plus grand déploiement comme des concerts d'orchestre ou des productions d'art lyrique.



Simon Medeiros, percussionniste, jouant du marimba lors du Concert de la classe de percussions du Conservatoire de musique de Gatineau.

Photo : Denis Thibault

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE (SUITE)

INITIATIVES NUMÉRIQUES

Afin de pallier ces nombreuses annulations, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a mis sur pied trois projets qui ont généré huit initiatives numériques et permis de faire rayonner non seulement les 84 finissants 2020, mais également les élèves et étudiants de l'ensemble du réseau.

#Conservatoire en confinement

30 élèves, étudiants ou professeurs ont pris le temps de filmer une courte performance de la maison durant le confinement. Ainsi, de Gatineau à Val-d'Or, en passant par Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay et Trois-Rivières, c'est plus de 8600 personnes qui ont visionné ces capsules artistiques sur Facebook, en direct de leur salon.

Valorisation des finissants

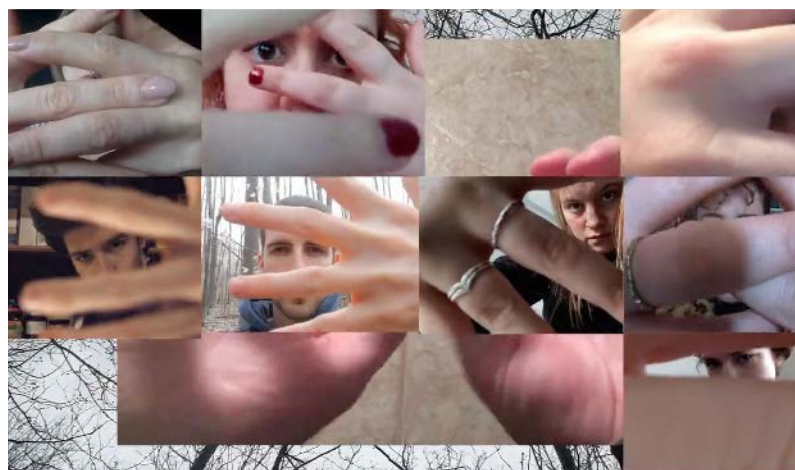
Le Conservatoire a créé une page Web dédiée spécifiquement aux finissants 2020 générant tout près de 8000 visites. Cette page présente les 84 finissants par conservatoire où il est possible de consulter leur profil dans lequel on retrouve, notamment, leurs réponses à un court questionnaire. En plus, une capsule vidéo *Hommage aux finissants en musique* a voyagé sur le Web, cumulant sur Facebook plus de 7600 visionnements. En art dramatique, des capsules hommages, des entrevues et des extraits de cours de jeu ont circulé sur les réseaux sociaux. Ces différentes vidéos ont été vues 16 174 fois!

Productions en art dramatique

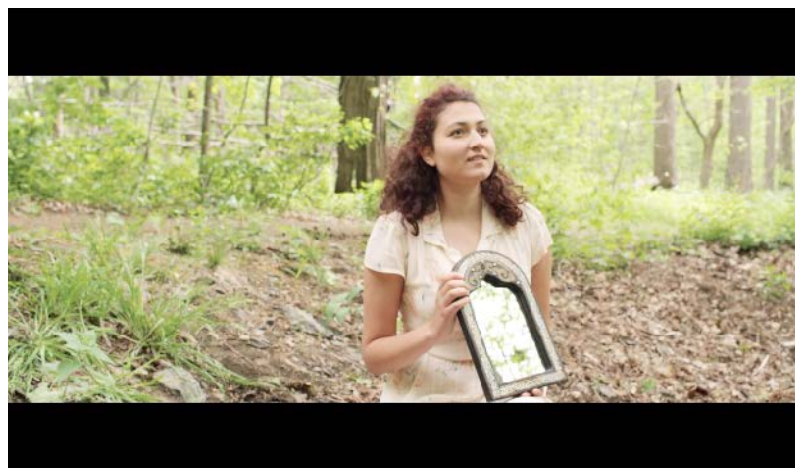
Comme les productions de fin d'année des deux conservatoires d'art dramatique ont été annulées, ceux-ci ont présenté des alternatives Web. À Québec, les douze finissants ont proposé une version web de leur interprétation du texte d'Olivier Sylvestre, *noms fictifs*. Ces capsules vidéo étaient hébergées sur une plateforme Web éphémère qui a engendré 1200 visites. À Montréal, les finissants ont créé deux bandes-annonces sur deux textes de Marivaux, soit *La dispute* et *Le Legs*. Elles ont été visionnées 427 fois.



Capsule vidéo *Hommage aux finissants*



Bande-annonce de *noms fictifs*



Bande-annonce *Le Legs*

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) procède à des réunions de son comité de gestion sur une base hebdomadaire. Celui-ci est composé de la directrice générale, du directeur des études, de la directrice des ressources humaines et de la rémunération, de la secrétaire générale, de la coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique ainsi que de la bibliothécaire coordonnatrice et responsable du service à la vie étudiante. Au 30 juin 2020, le poste de directeur/directrice des ressources financières, matérielles et technologiques demeurait à combler, mais le titulaire de ce poste participe également au comité de gestion.

Établi au siège social à Québec, le comité de gestion du Conservatoire a comme principal mandat de soutenir l'ensemble des conservatoires dans leurs différentes activités. À l'écoute et engagés, les membres de ce comité souhaitent faire évoluer le Conservatoire dans la poursuite d'objectifs communs et la réalisation de sa mission. Au cours de l'année 2019-2020, le comité de gestion a été également appelé à dégager les orientations du Conservatoire dans le contexte de la crise sanitaire, pour assurer la fin de la session d'hiver 2020, et les modalités de reprise de l'ensemble des activités du Conservatoire et de ses établissements.

Chantal Garon, CPA, CA, directrice générale

Détentrice du titre de comptable professionnel agréé (CPA) et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval, et également d'une maîtrise en gestion de projets de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Chantal Garon possède une longue expérience en gestion financière et administrative dans le secteur parapublic. Elle a occupé le poste de directrice de l'administration et des technologies du Conservatoire pendant plus de trois ans regroupant le service des ressources financières, matérielles et technologiques ainsi que celui des ressources humaines et de la rémunération avant d'être nommée à la tête de la direction générale le 5 février 2020. Gestionnaire axée sur les résultats, Chantal Garon est reconnue pour son leadership et sa capacité à rallier les membres de l'organisation autour d'une vision commune en créant un milieu de travail harmonieux où la contribution de chacun est reconnue.

Régis Rousseau, directeur des études

Musicien et gestionnaire, l'organiste Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Diplômé du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en musique en 1994), il s'est aussi perfectionné en France grâce à des bourses du Conseil des Arts du Canada, du ministère de la Culture du Québec et du gouvernement français. Directeur des études pour le Conservatoire depuis 2014, il a été auparavant directeur du Conservatoire de musique de Saguenay à compter de 2008. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer, au cours de sa carrière, différentes fonctions dans le domaine artistique, dont concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue.

Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs de Montréal qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il a reçu, en 2002, le prix Opus de Directeur artistique de l'année, décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008.

M. Rousseau a agi comme président du conseil d'administration de La Schola Cantorum de Québec jusqu'au 10 septembre 2019 et comme administrateur du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec jusqu'au 13 mai 2020.

Jessie Guevremont, directrice des ressources humaines et de la rémunération

Forte de ses études au baccalauréat en administration des affaires, Jessie Guevremont a su diversifier ses compétences en gestion des ressources humaines au fil de ses diverses expériences professionnelles. Elle a œuvré dans des dossiers de nature variée en gestion des ressources humaines au cours de sa carrière et maîtrise bien le contexte d'un organisme public et de son encadrement administratif. Dans le cadre de ses fonctions au Conservatoire comme responsable des ressources humaines et de la rémunération, M^{me} Guevremont a su assurer une coordination harmonieuse de son service et a instauré des relations de confiance avec les divers intervenants avec lesquels elle a eu à travailler. Promue à un poste de direction en juin dernier, M^{me} Guevremont a comme mandat d'établir et de diriger la direction des ressources humaines et de la rémunération.

COMITÉ DE GESTION (SUITE)

Michèle Bernier, secrétaire générale

Membre du Barreau du Québec depuis 1991, M^e Bernier a d'abord travaillé en droit en pratique privée avant d'orienter sa carrière vers l'administration publique. Précédemment, M^e Bernier a relevé de nombreux défis au Musée national des beaux-arts du Québec. Elle y a œuvré de 2000 à 2005 comme conseillère au service des ressources humaines, puis en tant que chef de ce service, où elle a travaillé notamment en relations de travail, avant d'occuper depuis 2012 les fonctions de conseillère juridique et de secrétaire du conseil d'administration du Musée et de sa Fondation. À ce titre, M^e Bernier a développé une expérience significative en secrétariat corporatif, en gouvernance, en droit d'auteur et en gestion contractuelle.

Direction des ressources financières, matérielles et technologiques

Poste vacant au 30 juin 2020

Isabelle Bérubé, coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique

Avec plus de 15 années d'expérience en communication, M^{me} Bérubé a travaillé plusieurs années en événementiel, notamment pour le Festival d'été de Québec et sa compagnie soeur 3 E, ainsi que pour ComediHa!, où elle y a mené de front plusieurs campagnes de communication. Titulaire d'un baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, elle a acquis au fil des ans une solide expérience en marketing culturel, en organisation d'événements, en publicité, en gestion de projets et en développement de stratégies numériques. En outre, elle a procédé à la mise sur pied de campagnes publicitaires importantes et a orchestré la refonte de sites web majeurs. Son mandat vise à soutenir les différents intervenants au niveau de leur communication et à renforcer le virage numérique au sein de l'organisation.

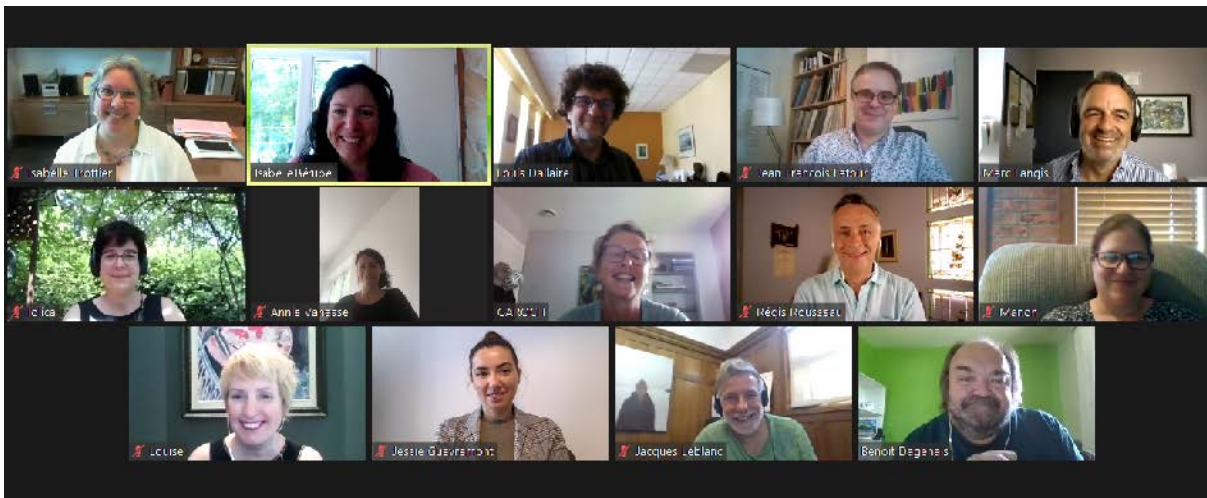
Catherine Jolicœur, bibliothécaire coordonnatrice et responsable du service à la vie étudiante

Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information (bibliothéconomie) de l'Université de Montréal, M^{me} Jolicœur a également obtenu un baccalauréat en musique de l'Université McGill. Elle possède une longue expérience de bibliothécaire, dont plusieurs années de travail dans le réseau collégial, à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ainsi qu'à titre de gestionnaire au Cégep du Vieux-Montréal. Sous la supervision de la direction des études, elle assure la coordination du personnel des bibliothèques des conservatoires de Montréal et Québec et a la responsabilité de la qualité des services pour les neuf établissements, tout en poursuivant le développement, le traitement et la diffusion des collections. Elle gère également les activités réseau du Service à la vie étudiante.

DIRECTION

COLLÈGE DES DIRECTEURS

Le Collège des directeurs est composé des directeurs et directrices de chaque établissement d'enseignement du Conservatoire (9) ainsi que de la directrice générale et du directeur des études. Cette instance se rencontre sur une base hebdomadaire afin de permettre l'échange d'information, le partage de bonnes pratiques et permet au groupe de travailler en toute collégialité pour un développement intégré du Conservatoire, partout au Québec. Une fois par mois, il y a le collège élargi où les membres du comité de gestion sont invités à venir y participer.



Collège des directeurs élargi en visioconférence, le 2 juillet 2020 : **Isabelle Trottier**, directrice du CMVD, **Isabelle Bérubé**, coordonnatrice communications et stratégie numérique, **Louis Dallaire**, directeur du CMQ, **Jean-François Latour**, directeur du CMTR, **Marc Langis**, directeur du CMG, **Catherine Jolicoeur**, bibliothécaire coordonnatrice et responsable du service à la vie étudiante, **Annie Vanasse**, directrice du CMR, **Chantal Garon**, directrice générale, **Régis Rousseau**, directeur des études, **Manon Lafrance**, directrice du CMM, **Louise Bouchard**, directrice du CMS, **Jessie Guevremont**, directrice des ressources humaines et de la rémunération, **Jacques Leblanc**, directeur du CADQ, **Benoît Dagenais**, directeur du CADM

Absente : **Michèle Bernier**, secrétaire générale

Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

Benoît Dagenais a fait ses études au CADM et était de la cohorte de finissants en Jeu en 1977. Depuis, on a pu le voir tant au théâtre, qu'aux petit et grand écrans. Ainsi, au fil des ans, il a participé à plus de 80 productions théâtrales : *Le théâtre de chambre*, *Les bas fonds*, *La mégère apprivoisée*, *Après la chute*, *Pop-corn*, *Lorenzaccio*, *Le malade imaginaire*. Il a de plus créé de nombreux textes québécois à Espace Libre et Espace Go, au Théâtre d'Aujourd'hui et au Théâtre de Quat'Sous. À la télévision, il était des séries : *Montréal PQ.*, *Watatatow*, *Fortier*, *Le musée Eden*, *La galère* ainsi que dans plusieurs autres séries pour la jeunesse. Au cinéma, il a été dirigé, entre autres, par Pierre Falardeau dans *Le party* et *15 février 1839*. Il a fait aussi plusieurs mises en scène pour les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Benoît Dagenais enseigne au Conservatoire d'art dramatique de Montréal depuis 1993. Il a assuré l'intérim de la direction du Conservatoire en 2007. Il est de retour à la direction depuis 2012.

Jacques Leblanc, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ)

Après 11 ans d'études en violon à l'École des Petits chanteurs et au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, puis 4 ans d'études dont une en mise en scène et trois en jeu au Conservatoire d'art dramatique de Québec, Jacques Leblanc établit sa carrière professionnelle à Québec en 1981. Depuis, cet acteur de grand talent a joué sur toutes les scènes de Québec et du Québec où on lui a confié des rôles tous aussi riches et complexes les uns que les autres et il a su les interpréter avec rigueur, sensibilité, humour et passion.

En janvier 2000, il entre à la Faculté de Musique de l'Université Laval à titre de professeur de jeu et de responsable de l'Atelier d'Opéra. Il y enseignera jusqu'en mai 2013 : ce qui l'a amené à la mise en scène d'opéras professionnels à Québec et à Montréal. À Québec, il a brillamment dirigé *Hansel et Gretel*, *La veuve joyeuse*, *Falstaff*, *Madame Butterfly* et *La Bohème* et à Montréal, il a signé une mise en scène éclatante de *Agrippina* et touchante de la *Traviata*. En 2004, il devient directeur artistique du Théâtre de la Bordée à Québec où il a présenté au public des saisons empreintes de force et d'audace. Son directorat à La Bordée marque un jalon important dans le développement de la compagnie : plus de productions, plus d'acteurs et de concepteurs sont maintenant à l'affiche de ce théâtre qui est un des plus importants employeurs artistiques au Québec. Au printemps 2016, il quitte La Bordée et devient directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

COLLÈGE DES DIRECTEURS (SUITE)

Marc Langis, directeur du Conservatoire de musique de Gatineau (CMG)

Directeur au Conservatoire de musique de Gatineau depuis 2015, Marc Langis a partagé la scène avec Céline Dion pendant 20 ans avant sa nomination au Conservatoire.

Natif de Trois-Rivières, sa passion pour la musique remonte à son tout jeune âge. Il débute sa formation musicale au Conservatoire de musique de Trois-Rivières. Par la suite, l'étude du chant choral le met en contact avec le répertoire des grands maîtres de la Renaissance et de la période baroque en particulier, en plus de lui permettre de découvrir la chanson française ainsi qu'une vaste sélection d'œuvres populaires provenant de différentes traditions musicales du monde entier. Il débute son apprentissage de la basse vers l'âge de treize ans.

Bachelier de l'Université McGill, M. Langis détient une maîtrise en Interprétation Jazz de l'Université de Miami, Floride. Compositeur respecté, il a également écrit plusieurs chansons à succès pour des artistes reconnus. Très en demande à une époque comme musicien de studio, il a joué sur plus d'une soixantaine d'albums, notamment aux côtés de Robert Charlebois, Isabelle Boulay, Daniel Lavoie ou encore Jean-Pierre Ferland. Il a entre autres participé à la création de la musique d'*Alegria* du Cirque du Soleil aux côtés du compositeur René Dupéré.

Manon Lafrance, directrice du Conservatoire de musique de Montréal (CMM)

Trompettiste renommée, Manon Lafrance est directrice du Conservatoire de musique de Montréal, son *alma mater*, depuis 2012.

Au cours de sa carrière, la musicienne a participé à plus de 50 albums. Elle a été la première femme à se joindre au célèbre quintette de cuivres Canadian Brass, au sein duquel elle a pris part à plusieurs concerts et tournées, notamment au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et à l'enregistrement de trois disques.

Elle a aussi pris part à plusieurs tournées aux États-Unis, en Europe et au Japon avec divers ensembles, dont l'Orchestre symphonique de Montréal et Les Violons du Roy.

Manon Lafrance est trompette solo de l'Orchestre symphonique de Laval et de l'Orchestre symphonique de Longueuil. Elle s'est jointe au CMM en 1997 à titre de professeure de trompette. Elle enseigne toujours de même qu'à l'Académie internationale de musique et de danse du Domaine Forget depuis 2001.

Louis Dallaire, directeur du Conservatoire de musique de Québec (CMQ)

Originaire de Chicoutimi, Louis Dallaire y étudie le violoncelle au Conservatoire de musique de Saguenay. Il poursuit ses études à l'université McGill et y obtient un baccalauréat en interprétation et complète sa formation au Conservatoire de musique de Montréal où il obtient son diplôme d'études supérieures avec le regretté Walter Joachim.

Familier de la pédagogie musicale, il a enseigné, entre autres, au Cégep de Drummondville et au Conservatoire de musique de Val-d'Or. Membre de plusieurs ensembles de la région de Montréal, de l'Orchestre de Trois-Rivières, de Drummondville, il a reçu une formation orchestrale avec l'Orchestre des jeunes du Québec dont il est devenu le gérant à la fin de son séjour. Il a été directeur général au Concours de musique du Canada de 1995 à 2009. Il devient alors directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières puis, en 2010, il est nommé au Conservatoire de musique de Québec. De 2016 à 2018, il a été l'un des administrateurs siégeant au conseil d'administration du Conseil québécois de la musique.

Annie Vanasse, MBA, Adm.A., directrice du Conservatoire de musique de Rimouski (CMR)

Avant d'arriver à la direction du CMR en 2018, M^{me} Vanasse enseignait la contrebasse au Conservatoire de musique de Saguenay, où elle a d'ailleurs étudié à ses débuts. Elle enseignait aussi à l'École de musique de Chicoutimi et au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 1993, elle a joint les rangs de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et y a été contrebasse solo à partir de 2001.

Annie Vanasse se produit régulièrement avec différents ensembles, dont le Quatuor Saguenay, La Pietà, Les Violons du Roy et les orchestres symphoniques de Québec, de Sherbrooke et de Rimouski. Lauréate d'un premier prix à l'unanimité en contrebasse et en musique de chambre, ainsi que détentrice d'un certificat de stage de perfectionnement orchestral du Conservatoire, elle a de surcroît obtenu de nombreuses bourses et a été lauréate de plusieurs concours. En plus de diriger le CMR, elle y enseigne la contrebasse.

Elle siège au conseil d'administration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec depuis 2010 et à celui de la Fédération des Associations de Musiciens Éducateurs du Québec depuis 2018. M^{me} Vanasse détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a œuvré en gestion pour diverses organisations des secteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme et des technologies.

COLLÈGE DES DIRECTEURS (SUITE)

Louise Bouchard, directrice du Conservatoire de musique de Saguenay (CMS)

Premier prix en flûte et en musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, Louise Bouchard a aussi obtenu un diplôme de concert de l'Université McGill et suivi plusieurs stages de formation avec des maîtres reconnus.

Dans le courant de sa carrière, elle a été membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de plusieurs orchestres symphoniques, dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

En 2015, Louise Bouchard est devenue directrice du Conservatoire de musique de Saguenay, sa ville d'origine, après y avoir enseigné la flûte traversière pendant 29 ans. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été.

M^{me} Bouchard siège au conseil d'administration du Festival de musique du Royaume et de l'Orchestre des Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Jean-François Latour, directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières (CMTR)

Le pianiste Jean-François Latour a joué en Chine, au Japon et en Afrique du Sud ainsi que dans plusieurs grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe, dont Paris, Toulouse, Genève, Hambourg, Bruxelles, Washington D.C., Baltimore et Chicago. On a pu l'entendre sur les ondes de la Radio Suisse-Romande, la Radio Audizioni Italienne, la Radio-Télévision Belge de la langue française, la Chicago Classical Radio, la Vermont Public Radio et la Société Radio-Canada.

Jean-François Latour a fait ses débuts avec orchestre à l'âge de 11 ans avec l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières. Depuis, il a joué avec le Baltimore Symphony Orchestra, le Victoria Symphony Orchestra, le Oakville Symphony Orchestra, le Kamloop Symphony Orchestra, le Vermont Mozart Festival Orchestra, l'Orchestre Métropolitain, le Hilton Head Orchestra, l'Orchestre Symphonique de Québec et l'Orchestre Symphonique de Longueuil.

Désirant faire des liens entre les différentes formes d'arts, M. Latour a collaboré avec la Compagnie de danse Marie Chouinard pour la chorégraphie des *24 Préludes de Chopin*. Monsieur Latour a enseigné à l'École de musique de Verdun, à l'École de musique Vincent-d'Indy ainsi qu'à l'Université de Sherbrooke. Il occupe le poste de directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières depuis 2017.

Isabelle Trottier, directrice du Conservatoire de musique de Val-d'Or (CMVD)

Depuis 2015, M^{me} Trottier enseigne l'art lyrique au Conservatoire de musique de Val-d'Or, de même que des matières théoriques. Impliquée dans plusieurs projets au Conservatoire et dans la communauté, elle a également siégé à différentes instances du Conservatoire, dont la Commission des études en musique.

M^{me} Trottier a également dirigé des projets musicaux innovateurs à Val-d'Or tels que l'oratorio *La Nativité* de François Panneton (unique reprise depuis sa création en 2001) et une version pour chœur et orchestre du concerto *Le Printemps* de Vivaldi. Elle a coordonné différents projets dont la résidence d'artiste CoOpéra de Rouyn-Noranda en plus d'offrir des ateliers de formation au Réseau Libre-Savoir à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Elle est entrée en poste comme directrice du Conservatoire de musique de Val-d'Or en juillet 2019.

Sur la photo, Samuel Tremblay et l'Orchestre symphonique du Conservatoire dans la production de *Cendrillon* de Jules Massenet présentée par l'Atelier d'opéra du Conservatoire de musique de Montréal en février 2020.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



EFFECTIF ÉTUDIANT

MUSIQUE ET ART DRAMATIQUE | PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	88	85	97	54	63	55	54	496
Collégial	18	40	19	58	8	12	12	167
1 ^{er} cycle universitaire	9	81	43	4	1	2	2	142
2 ^e cycle universitaire	0	42	15	0	0	0	0	57
Stage de perfectionnement	1	11	2	0	0	0	0	14
Total	116	259	176	116	72	69	68	876

* Incluant les 45 élèves inscrits au DEC préuniversitaire Musique *Jazz-Pop* offert par le Cégep de Rimouski, en collaboration avec le Conservatoire de musique de Rimouski.

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	33	36	69
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)	-	10	10
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)	-	2	2
Total	33	48	81

MUSIQUE | PROGRAMMES EXTERNES*

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Volet éveil musical	0	0	0	12	0	0	0	12
Volet général	4	22	2	114	36	10	28	216
Volet préconservatoire	0	65	15	14	0	3	12	109
Total	4	87	17	140	36	13	40	337

* En raison de la COVID-19, les inscriptions ont dû être arrêtées en cours d'année et tous les examens ont été annulés.



Lou Vincent Desrosiers et Charlotte Desbiens dans *Small Talk* de Carole Fréchette, une pièce présentée par les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal en février 2020.

Photo : Jean-Sébastien Jacques

Un autre exemple du projet photo du Conservatoire de musique de Val-d'Or
avec cette fois Dylan Pitre, violoncelliste.

Photo : Marina Fontaine



ÉTUDES

SANCTION DES ÉTUDES

LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat de stage de perfectionnement en musique	1	9	1	0	0	0	0	11
Maîtrise en musique, profil interprétation	0	10	3	0	0	0	0	13
Certificat et diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	7	0	0	0	0	0	7
Baccalauréat en musique, profil interprétation	0	11	2	2	1	0	0	16
Certificat et diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	2	7	0	0	0	0	0	9
Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)	2	13	6	4	0	3	5	33
Certificat d'études collégiales en musique	9	17	8	6	0	3	7	50
Certificat d'études préparatoires	11	14	12	4	1	0	4	46
Total	25	88	32	16	2	6	16	185

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0	0	0
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	12	14	26
Total	12	14	26

Laurent Héroux, élève en flûte traversière au Conservatoire de musique de Trois-Rivières dans la classe de Geneviève Savoie.



Photo : Pascal Pépin

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

MUSIQUE | COLLÉGIAL

Certificat d'études collégiales en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Bayindir, Yasemin Angelina	Chant
Bounouar, Yazid	Guitare
Dallaire, Emile	Piano
Diament, Aneska	Chant
Fleet, Aidan	Violoncelle
Medeiros, Simon	Percussion
Rouleau-Simard, Félix	Percussion
Warskett-Lambert, Keiran	Contrebasse
Yu, Jason	Clarinete
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Beaudet, Léa Suzanne	Cor
Bernatchez-Durocher, Zachary	Violoncelle
Bertrand, Catherine	Piano
Chen, Haihan	Piano
Chouinard, Annabelle	Violon
Gagnon, Marie-Émilie	Violon
Gouin Plourde, Lou Anne	Cor
Gratton, Alexandre	Trombone
Henry, Natasha	Chant
Lang, Yori	Trombone
Lavorel, Clotilde	Clarinete
Legault, Justine	Contrebasse
Pankham, Edchan	Tuba
Payette, Sacha	Hautbois
Prévost, Ariane	Chant
Selva-Rivero, Solène	Clarinete
Sourdif, Marc-Olivier	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Blanchard, Annabelle	Chant
Lebeau Sabourin, Rose	Chant
Moreau, Laurie-Ann	Violon
Moretti, Clotilde	Chant
Morissette, Rosie	Piano
Palud, Charles-Etienne	Piano
Pouliot, Frédéric	Violon
Vézina, Rémi	Orgue

1. Charlotte Locas, étudiante en piano dans la classe de Marlène Finn au Conservatoire de musique de Gatineau, lors de la demi-finale du concours Bravissimo.
2. Étienne Demers, étudiant en alto au Conservatoire de musique de Trois-Rivières dans la classe de Jean-François Gagné.



Photo : Denis Thibault



Photo : Noé Tessier

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

MUSIQUE | COLLÉGIAL

Certificat d'études collégiales en musique (SUITE)

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Deschênes, Kevin	Clarinete
Deschênes, Kevin	Euphonium
Etcheverry, Antoine	Guitare
Lepage, Samuel	Cor
Ross, Émilie	Chant
Thériault, Rosalie	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Beaudet, Gabrielle	Piano
Boisvert, William	Alto
Demers, Étienne	Alto
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR	
Bélanger, Antoine	Flûte
Cartier-Therrien, Michaël	Guitare
Chouinard, Annabelle	Piano
Crépeault, Vincent	Percussion
Lafontaine, Molly	Violon
Pitre, Dylan	Violoncelle
Roy, Delphine	Violon

Diplôme d'études collégiales en musique (DEC)

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Bayindir, Yasemin Angelina	Chant
Fleet, Aidan	Violoncelle
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Anne, Alexandre	Trombone
Bortsov-Soushko, Philippe	Piano
Chen, Haihan	Piano
Chouinard, Annabelle	Violon
Fekete, Emma*	Chant
Gouin Plourde, Lou Anne	Cor
Lang, Yori	Trombone
Lavorel, Clotilde	Clarinete
Legault, Justine	Contrebasse
Pankham, Edchan	Tuba
Payette, Sacha	Hautbois
Prévost, Ariane	Chant
Selva-Rivero, Solène	Clarinete
Sourdif, Marc-Olivier	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Bastin-Fontaine, Jules*	Tuba
Chiasson, Hubert*	Piano
Chiasson, Jérôme	Violon
Lebeau Sabourin, Rose	Chant
Moreau, Laurie-Ann	Violon
Pouliot, Frédéric	Violon
Sol, Léa Jeanne	Violoncelle
Stephenson Dubois, Alfred	Guitare
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Deschênes, Kevin	Euphonium
Etcheverry, Antoine	Guitare
Lepage, Samuel	Cor
Thériault, Rosalie	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	
Beaudet, Gabrielle	Piano
Boisvert, William	Alto
Demers, Étienne	Alto
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR	
Bélanger, Antoine	Flûte
Cartier-Therrien, Michaël	Guitare
Chouinard, Annabelle	Piano
Lafontaine, Molly	Violon
Roy, Delphine	Violon

* Programme complété dans une année scolaire antérieure.



Place à l'Opéra! Avec les étudiants en chant du Conservatoire de musique de Québec qui ont présenté *Le frère amoureux* de Pergolèse à l'hiver 2020. Sur la photo, le ténor Gabriel Provencher.

Photo : Louise Leblanc

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

MUSIQUE | PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Baccalauréat en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Côté, Madeleine	Violoncelle
Duranleau, Jessica*	Cor
Flores Camargo, Marcela	Chant
Gavazzi-April, Magali	Violon
Guertin-Lambertson, Rachel	Chant
Israilian, Lynette	Violon
Johnson, Émilou	Contrebasse
Lacombe, Meggie	Violon
Laloche-Morin, Kevin*	Guitare
Melançon, Jean-Christophe	Piano
Morency, Jérémie	Piano
Nakhlé, Yara	Saxophone
Pellerin, Mariane	Clarinete
Zheng, Qi Rui*	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Arsenault, Marie-Eve	Piano
Blais, Jean-Sébastien*	Hautbois
Cardinal, Marie-Claire*	Violon
Gagné, Philippe	Piano
Vigneault, Sarah-Eve*	Alto
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI	
Huard, Jonathan	Percussion
Tremblay, Florence	Violoncelle
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY	
Boulianne, Guillaume	Alto
Dufour, Mélissa*	Percussion

Diplôme d'études spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Locas, Charlotte	Piano
Medeiros, Simon	Percussion
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bortsov-Soushko, Philippe	Piano
Charette, Olivier	Violon
Houde, Pierre-Luc	Chant
Mailloux, Antoine	Trompette
Pineault-Deault, Léonard	Trombone
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Pérot, Louis-Solem*	Violon

* Programme complété dans une année scolaire antérieure.



Abby Walsh a étudié en violon au Conservatoire de musique de Montréal dans la classe de Johanne Arel.

Photo : Claude Walsh

Certificat en direction d'orchestre

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Madore, Renaud	Direction d'orchestre

Diplôme d'études supérieures en musique I

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Tremblay, Hugo	Composition électroacoustique

MUSIQUE | DEUXIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Maîtrise en musique, profil interprétation

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Bourbonnais, Daphné	Violon
Chen, Lucy	Percussion
Cohen, Rachael	Flûte
Gauthier-Giroux, Lorraine	Violoncelle
Hategan, Julien*	Trombone
Johnson, Émilou	Contrebasse
Lavoie-Ladouceur, Thierry	Alto
Mohaghegh Harandi, Bahar	Chant
Ngai, Christine	Piano
Varvaro, Catherine	Percussion
Vigneault, Charlotte	Chant
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Marcotte, Sandy	Clarinete
Plante-Héty, Raphaël	Percussion
Provencher, Gabriel	Chant

SANCTION DES ÉTUDES (SUITE)

Diplôme d'artiste en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Coulombe, Etienne	Cor
Lemieux, Marie-Chantal	Chant
Walsh, Abby	Violon
Zhang, Minghang	Piano

Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Blais, Jean-Sébastien*	Hautbois

Diplôme d'études supérieures en musique II

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Grégorcic, Simon	Composition
Madore, Xavier	Composition électroacoustique
St-Pierre, Olivier	Composition

Certificat de stage de perfectionnement en musique

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU	
Habib, Christ	Guitare
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL	
Coulombe, Etienne	Cor
Drolet, Marie-Claire	Chant
Hartwick, Aviner	Basson
Hategan, Julien	Trombone
Kim, Yewon	Hautbois
Lajoie, Rosane	Piano
Rancourt, Vincent	Cor
Seguin, Vincent	Percussion
Sirois, William	Violon
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC	
Jones, Daniele	Flûte

* Programme complété dans une année scolaire antérieure.



Photo : Vincent Champoux

ART DRAMATIQUE | PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Nom, prénom	Spécialité
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL	
Chartrand, Dominick	Jeu
Defosse, Inès	Jeu
Derasp-Verge, Thomas	Jeu
Desbiens, Charlotte	Jeu
Landry-Proulx, Jeane	Jeu
Lapierre, William	Jeu
Laurin, François	Jeu
Paradis-Montplaisir, Vincent	Jeu
Prieur, Clara	Jeu
Ricard-Bazin, Sarya-Jordanne	Jeu
Senat, Fabrice Yvanoff	Jeu
Vincent-Desrosiers, Lou	Jeu
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC	
Auger, Stéfanelle	Jeu
Bérubé, Anne-Virginie	Jeu
Bouchard, Samuel	Jeu
Brochu, Charles-Antoine	Jeu
Charbonneau, Lauriane	Jeu
De Muylder, Paloma	Jeu
Gagné-Frégeau, Laurence	Jeu
Lafond, Maude	Jeu
Lenfesty, Myriam	Jeu
Marion, Laurent	Jeu
Paquette, Vincent	Jeu
Thibault, Ian	Jeu
Poirier, Alice	Scénographie
Rondeau, Géraldine	Scénographie

Francis Garneau, élève du Conservatoire de musique de Saguenay.
Photo prise lors de l'événement-bénéfice Coup de cœur, 20 février 2020.
Photo : Michel Baron



Liana Strohmeier, élève en piano au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, dans la classe de Denise Trudel.
Photo : Pascal Pépín

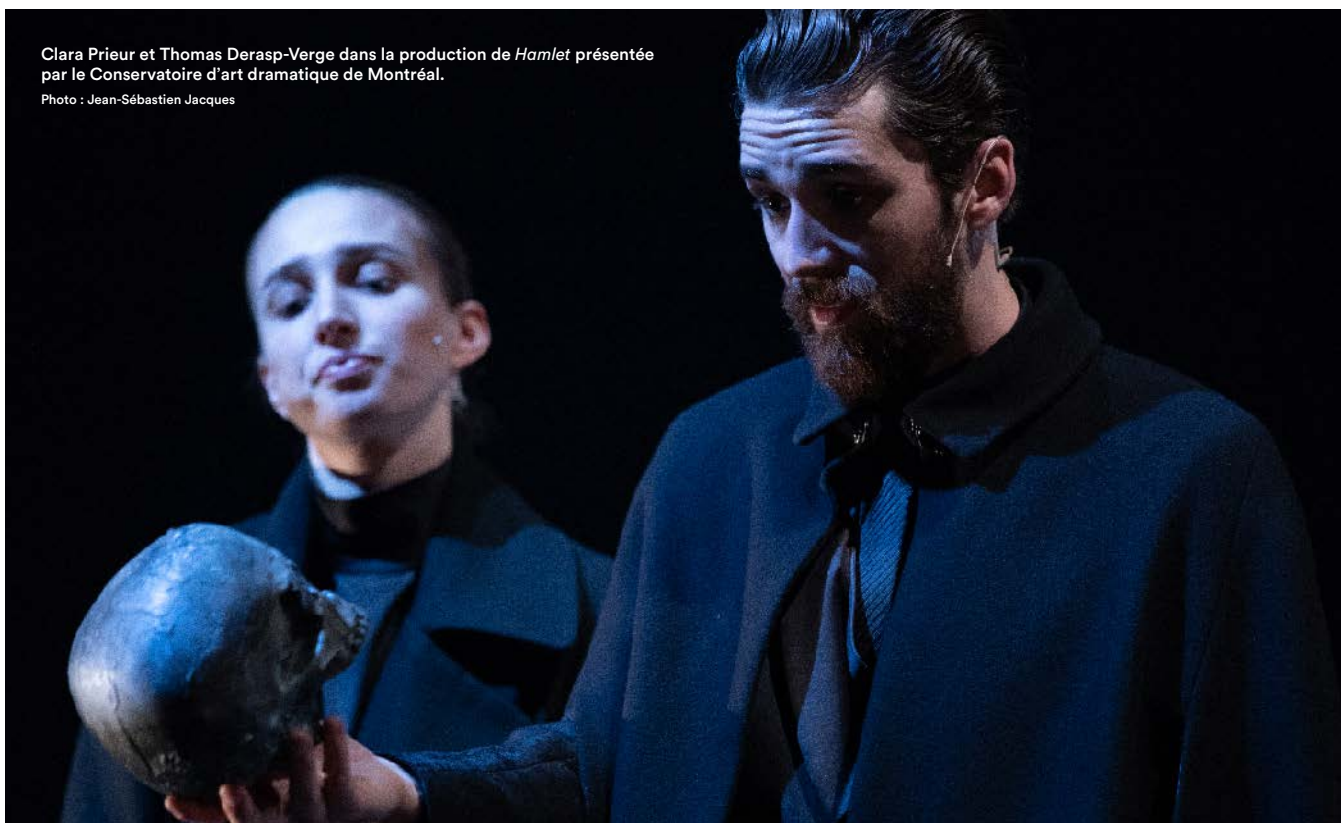


Extrait d'opéra lors de l'événement-bénéfice de la Fondation du Conservatoire au Conservatoire de musique de Saguenay avec Marc-André Houde, Pierre Tremblay et Marc-Antoine Thériault.
Photo : Michel Baron

Photo Michel

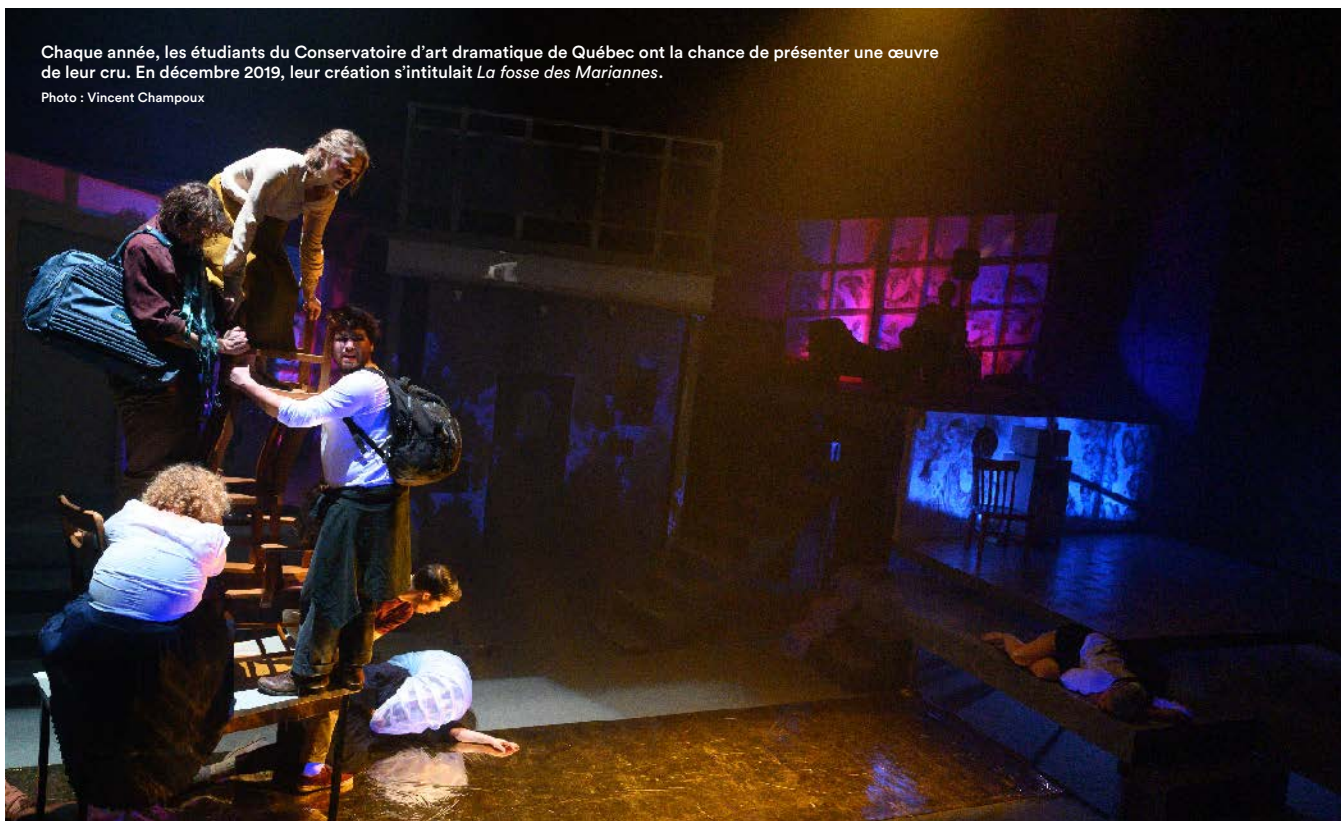
Clara Prieur et Thomas Derasp-Verge dans la production de *Hamlet* présentée par le Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



Chaque année, les étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Québec ont la chance de présenter une œuvre de leur cru. En décembre 2019, leur création s'intitulait *La fosse des Mariannes*.

Photo : Vincent Champoux



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

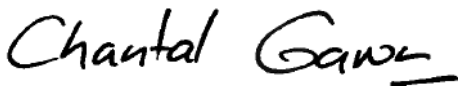
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale,



Chantal Garon, CPA, CA

La directrice des ressources financières, matérielles et technologiques,



Anissa Landry, CPA, CMA, MBA

Québec, le 13 novembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2020 et 30 juin 2019, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Augmentation (Diminution) estimée
En dollars

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 189 136	6 447 622
Subventions reportées du gouvernement du Québec	3 542 848	3 906 281
Dette nette	(2 646 288)	(2 541 341)
Excédent cumulé (2020)/Déficit cumulé (2019)	2 646 288	(2 541 341)
État des résultats et de l'excédent cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	104 947	86 389
Excédent annuel	104 947	86 389

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel d'activités, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel d'activités avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

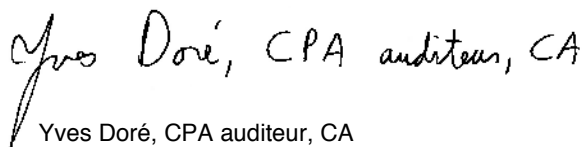
Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 30 juin 2020 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Yves Doré, CPA auditeur, CA". The signature is fluid and cursive.

Yves Doré, CPA auditeur, CA

Directeur général d'audit par intérim

Québec, le 13 novembre 2020

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020 Budget *	2020 Réal	2019 Réal
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	29 428 838	\$ 29 873 783	\$ 29 854 456
Droits de scolarité	1 149 800	1 222 678	1 162 360
Dons de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	237 918	360 683	163 305
Autres revenus (note 4)	1 327 550	1 300 858	1 508 349
	32 144 106	32 758 002	32 688 470
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	17 570 489	17 122 834	18 118 923
Fournitures et approvisionnements	540 642	367 427	431 557
Frais d'assurance	120 000	85 831	77 033
Frais de déplacement	372 566	240 224	360 370
Informatique et technologie	1 141 300	1 048 143	1 033 460
Loyer et location de salles	6 621 488	6 524 172	6 510 618
Services professionnels	767 265	745 234	882 255
Services d'entretien	198 675	143 994	194 898
(Gain) Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles		(1 426)	19 330
Intérêts sur emprunts et frais bancaires	1 832 809	1 814 924	1 941 796
Amortissement des immobilisations corporelles	2 976 126	2 815 017	2 991 428
	32 141 360	30 906 374	32 561 668
EXCÉDENT ANNUEL	2 746	\$ 1 851 628	126 802
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(905 545)	(1 032 347)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		946 083	\$ (905 545) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2020

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Créances (note 5)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 7)
Charges à payer et frais courus (note 8)
Provision pour congés de maladie (note 9)
Provision pour vacances (note 9)
Revenus reportés (note 10)
Dû au gouvernement du Québec (note 11)
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)
Dettes à long terme (note 13)

DETTE NETTE

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance
Immobilisations corporelles (note 14)

EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ

Obligations contractuelles (note 16)

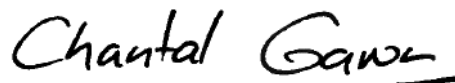
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marie-France Maheu, MBA

Présidente du conseil d'administration



Chantal Garon, CPA, CA

Directrice générale

2020	2019
10 002 720 \$	9 489 744 \$
460 972	307 722
8 973 366	8 778 144
19 437 058	18 575 610
350 000	300 000
4 100 808	3 736 723
4 644 904	5 366 948
1 657 116	1 690 288
254 559	274 123
17 780	29 042
716 933	440 138
34 744 588	37 553 421
46 486 688	49 390 683
(27 049 630)	(30 815 073)
227 345	212 956
27 768 368	29 696 572
27 995 713	29 909 528
946 083 \$	(905 545) \$

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020 Budget		2020 Réal		2019 Réal	
EXCÉDENT ANNUEL	2 746	\$	1 851 628	\$	126 802	\$
Variation due aux immobilisations corporelles :						
Acquisitions	-		(886 911)		(893 463)	
Amortissement	2 976 126		2 815 017		2 991 428	
Produit de disposition	-		1 524		-	
(Gain) Perte sur dispositions ou radiations	-		(1 426)		19 330	
	2 976 126		1 928 204		2 117 295	
Variation due aux charges payées d'avance :						
Acquisitions	-		(174 091)		(161 363)	
Utilisation	-		159 702		179 592	
	-		(14 389)		18 229	
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	2 978 872	\$	3 765 443		2 262 326	
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(30 815 073)		(33 077 399)	
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(27 049 630)	\$	(30 815 073)	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	1 851 628 \$	126 802 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Utilisation des charges payées d'avance	159 702	179 592
Virement des revenus reportés	(1 222 678)	(1 162 360)
(Gain) Perte sur dispositions ou radiations d'immobilisations corporelles	(1 426)	19 330
Dons reçus en immobilisations corporelles	(216 114)	(5 050)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 815 017	2 991 428
Ajustement des dettes à long terme au taux effectif	5 875	6 232
Frais d'intérêts sur les dettes à long terme	143 542	159 919
Subventions constatées à titre de revenus	(98 205)	(72 010)
Subvention concernant le financement d'immobilisations	(1 053 200)	(1 099 726)
	2 384 141	1 144 157
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(153 250)	70 746
Charges payées d'avance	(174 091)	(161 363)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(195 222)	(906 384)
Charges à payer et frais courus	406 365	752 319
Subventions reportées du gouvernement du Québec	375 000	140 000
Revenus reportés	1 203 114	1 187 720
Provision pour vacances	(33 172)	171 932
Provision pour congés de maladie	(722 044)	291 228
	706 700	1 546 198
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 090 841	2 690 355
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(713 077)	(921 271)
Dispositions d'immobilisations corporelles	1 524	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(711 553)	(921 271)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	50 000	1 450 000
Remboursement des emprunts bancaires	-	(1 380 000)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(11 262)	(11 262)
Nouvelle dette à long terme	-	702 100
Remboursement des dettes à long terme	(1 905 050)	(1 809 570)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 866 312)	(1 048 732)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	512 976	720 352
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 489 744	8 769 392
AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 002 720	9 489 744
À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	2 204 716	1 804 538
Encaisse à rendement élevé	7 798 004	7 685 206
	10 002 720 \$	9 489 744 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2020

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

Incidences de la pandémie mondiale due au coronavirus (COVID-19)

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale. Le 13 mars 2020, le Conservatoire a dû fermer ses portes, organiser le télétravail pour ses employés et mettre fin à la session d'hiver afin de respecter les directives du gouvernement du Québec visant à contrer la propagation du virus.

Le Conservatoire a depuis été autorisé à reprendre ses activités. Le Conservatoire a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son impact sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour les périodes futures.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, le dû au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Pour le personnel enseignant, les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et, pour le personnel non enseignant, sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée.

Les deux méthodes d'évaluation utilisent chacune les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par le personnel.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans toutefois dépasser la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2020		2019	
Ministère de la Culture et des Communications				
Frais de fonctionnement	28 704 438	\$	28 655 443	\$
Subvention relative aux actifs transférés (note 11)	11 262		11 262	
Virement des subventions reportées constatées				
à titre de revenus de l'exercice (note 12)	98 205		72 010	
Intérêts sur emprunt bancaires	6 678		16 015	
Subvention concernant le financement d'immobilisations	1 053 200		1 099 726	
	29 873 783	\$	29 854 456	\$

4. AUTRES REVENUS

	2020		2019	
Programme de formation Populaire Jazz au				
conservatoire de musique de Rimouski	588 202	\$	584 550	\$
Location de salles	291 025		508 118	
Intérêts	231 933		220 987	
Exercices pédagogiques	129 689		106 000	
Autres	60 009		88 694	
	1 300 858	\$	1 508 349	\$

5. CRÉANCES

Taxes à recevoir
Intérêts à recevoir
Autres (location de salles, droits de scolarité)

2020	2019
210 277 \$	221 446 \$
40 765	13 591
209 930	72 685
460 972 \$	307 722 \$

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires
Intérêts courus sur les dettes à long terme – Fonds de financement
Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2020	2019
4 902 \$	12 413 \$
44 897	49 947
8 923 567	8 715 784
8 973 366 \$	8 778 144 \$

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 1076-2019 du gouvernement du Québec, daté du 30 octobre 2019, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 4 274 824 \$ échéant le 31 octobre 2020 (2019 : 4 395 822 \$).

Fonctionnement

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Aux 30 juin 2020 et 2019, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

Maintien des actifs

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs aux immobilisations et à leur maintien, incluant les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 3 274 824 \$ (2019 : 3 395 822 \$).

Marge de crédit remboursable à demande, portant intérêt à taux fixe de 0,885 % (2019 : 2,256 %), échéant le 07 juillet 2020

2020	2019
350 000 \$	300 000 \$

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements
Avantages sociaux
Fournisseurs
Intérêts courus à payer au Fonds de financement
Intérêts courus à la Société québécoise des infrastructures

2020	2019
2 905 705 \$	2 418 302 \$
807 111	773 774
211 231	354 607
44 897	49 947
131 864	140 093
4 100 808 \$	3 736 723 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2020, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, le Conservatoire a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019. Le pourcentage de compensation reste à déterminer par Retraite Québec pour l'année civile 2020, il est présentement estimé à 5,94%.

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 218 257 \$ (2019 : 1 216 588 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2020		2019	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	1 690 288	\$ 5 366 948	\$ 1 518 356	\$ 5 075 720
Charge de l'exercice	1 984 161	(335 309)	2 169 517	729 945
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 017 333)	(386 735)	(1 997 585)	(438 717)
Solde à la fin de l'exercice	1 657 116	\$ 4 644 904	\$ 1 690 288	\$ 5 366 948

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1er avril 2017, le personnel de bureau, technique et ouvrier peut accumuler un maximum de 10 journées de congés maladie par année. Au 30 septembre de chaque année, toute journée excédant à l'équivalent de 20 journées à la réserve de maladies est payable à 100 % à la première paie de décembre. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022 en ce qui concerne les ententes de préretraite graduelle et totale. Pour les professionnels et les professeurs, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1er avril 2020, ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2025.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour le personnel de bureau, technique et ouvrier et au 31 mars 2020 pour les professionnels et professeurs. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie du personnel non enseignant au 30 juin 2020 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2020	2019
Taux d'indexation	3,15%	3,30% à 3,55%
Taux d'actualisation	0,64% à 2,04%	1,93% à 2,56%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 à 36 ans	5 à 36 ans

L'actualisation des congés de maladie des enseignants, quant à elle, a fait l'objet d'une évaluation actuarielle effectuée par une firme externe, au 30 juin 2020, qui a basé ses principales hypothèses et estimations selon les données suivantes :

	2020	2019
Taux d'indexation	2,50%	2,50% à 2,83%
Taux d'actualisation	1,70%	2,30%
Âge de préretraite graduelle graduelle et de préretraite total	63 et 65 ans	63 et 65 ans

10. REVENUS REPORTÉS

Solde au début de l'exercice

Droits de scolarité perçus au cours de l'exercice

Droits de scolarité constatés à titre de revenus de l'exercice

Solde à la fin de l'exercice

	2020		2019	
	274 123	\$	248 763	\$
	1 203 114		1 187 720	
	(1 222 678)		(1 162 360)	
	254 559	\$	274 123	\$

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés

	2020		2019	
	17 780	\$	29 042	\$

Les versements en capital des prochains exercices s'établissent comme suit :

2021	10 780	\$
2022	7 000	
	17 780	\$

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Solde au début

Subvention attribuée au cours de l'exercice

Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)

Solde à la fin

	2020		2019	
	440 138	\$	372 148	\$
	375 000		140 000	
	(98 205)		(72 010)	
	716 933	\$	440 138	\$

13. DETTES À LONG TERME

Société québécoise des infrastructures

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,29 % remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 \$ et échéant en mai 2034

28 267 336 \$ 29 696 319 \$

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, portant intérêt à un taux variable annuel de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$ et échéant en mai 2024

1 821 313 2 228 644

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 \$, portant à intérêt à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$ et échéant en mai 2022

126 517 188 306

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 34 359 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,37 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 607 \$ et échéant en novembre 2021

10 134 17 081

Fonds de financement

Emprunt sur billet de 1 150 100 \$, portant intérêt à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mai 2021

109 533 219 067

Emprunt sur billet de 1 245 500 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en juillet 2021

249 100 373 650

Emprunt sur billet de 100 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,610 %, remboursable par versements annuels en capital de 20 086 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2023

60 000 80 000

Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2024

1 788 518 2 146 222

Emprunt sur billet de 789 600 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2025

394 800 473 760

Emprunt sur billet de 769 700 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 431 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028

629 755 699 727

Emprunt sur billet de 801 400 \$, portant intérêt à un taux fixe de 3,008 %, remboursable par versements annuels en capital de 73 331 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en septembre 2028

655 692 728 545

Emprunt sur billet de 702 100 \$, portant intérêt à un taux fixe de 2,314 %, remboursable par versements annuels en capital de 70 556 \$, garanti par le gouvernement du Québec et échéant en mars 2029

631 890 702 100

34 744 588 \$ 37 553 421 \$

13. DETTES À LONG TERME (SUITE)

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Obligations auprès de la Société québécoise des infrastructures				Emprunts auprès du Fonds de financement			
	Capital		Intérêts		Capital		Intérêts	
2021	2 009 190	\$	1 525 967	\$	909 658	\$	120 845	\$
2022	2 106 569		1 418 203		799 352		93 322	
2023	2 152 237		1 306 671		673 924		72 283	
2024	2 227 001		1 190 458		653 838		52 388	
2025	1 861 260		1 084 996		653 838		32 929	
2026 et suivants	19 869 043		4 577 225		857 270		48 111	
	30 225 300	\$	11 103 520	\$	4 547 880	\$	419 878	\$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2020			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions ou radiations	Solde à la fin
Équipement spécialisé	7 334 892	\$ 650 104	\$ 5 271	\$ 7 979 725
Mobilier, équipement				
de bureau et audiovisuel	1 373 720	55 235	1 188	1 427 767
Améliorations locatives	434 719			434 719
Équipement informatique	790 837	117 936	52 998	855 775
Logiciels et développement				
informatique	3 983 352	32 523		4 015 875
Partitions de musique, volumes	572 045	31 113		603 158
	14 489 565	886 911	59 457	15 317 019
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384
Mobilier, équipement				
de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	-	-	42 900 667
	46 739 300	-	-	46 739 300
	61 228 865	\$ 886 911	\$ 59 457	\$ 62 056 319

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Amortissement cumulé

	2020					
	Solde au début	Amortissement	Dispositions ou radiations	Solde à la fin	Valeur comptable nette	
Équipement spécialisé	5 153 080	\$ 425 528	\$ 5 175	\$ 5 573 433	\$ 2 406 292	\$
Mobilier, équipement						
de bureau et audiovisuel	992 138	123 948	1 188	1 114 898	312 869	
Améliorations locatives	389 855	16 292		406 147	28 572	
Équipement informatique	616 219	89 345	52 996	652 568	203 207	
Logiciels et développement						
informatique	2 701 787	372 854		3 074 641	941 234	
Partitions de musique, volumes	378 812	50 923		429 735	173 423	
	10 231 891	1 078 890	59 359	11 251 422	4 065 597	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition						
Équipement spécialisé	1 905 384			1 905 384	-	
Mobilier, équipement						
de bureau et audiovisuel	1 813 451			1 813 451	-	
Équipement informatique	119 798			119 798	-	
Améliorations locatives	17 461 769	1 736 127		19 197 896	23 702 771	
	21 300 402	1 736 127	-	23 036 529	23 702 771	
	31 532 293	\$ 2 815 017	\$ 59 359	\$ 34 287 951	\$ 27 768 368	\$

Coût

	2019			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	7 023 637	\$ 313 610	\$ 2 355	\$ 7 334 892
Mobilier, équipement				
de bureau et audiovisuel	1 276 605	103 376	6 261	1 373 720
Améliorations locatives	417 413	17 306	-	434 719
Équipement informatique	821 544	123 646	154 353	790 837
Logiciels et développement				
informatique	3 697 490	302 245	16 383	3 983 352
Partitions de musique, volumes	538 765	33 280	-	572 045
	13 775 454	893 463	179 352	14 489 565
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	-	-	1 905 384
Mobilier, équipement				
de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	-	-	42 900 667
	46 739 300	-	-	46 739 300
	60 514 754	\$ 893 463	\$ 179 352	\$ 61 228 865

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Amortissement cumulé	2019					
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette	
Équipement spécialisé	4 688 886	\$ 465 823	\$ 1 629	\$ 5 153 080	\$ 2 181 812	\$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	875 196	121 667	4 725	992 138	381 582	
Améliorations locatives	367 410	22 445	-	389 855	44 864	
Équipement informatique	694 921	74 966	153 668	616 219	174 618	
Logiciels et développement informatique	2 362 298	339 489	-	2 701 787	1 281 565	
Partitions de musique, volumes	331 165	47 647	-	378 812	193 233	
	9 319 876	1 072 037	160 022	10 231 891	4 257 674	
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition						
Équipement spécialisé	1 722 120	183 264	-	1 905 384	-	
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	-	-	1 813 451	-	
Équipement informatique	119 798	-	-	119 798	-	
Améliorations locatives	15 725 642	1 736 127	-	17 461 769	25 438 898	
	19 381 011	1 919 391	-	21 300 402	25 438 898	
	28 700 887	\$ 2 991 428	\$ 160 022	\$ 31 532 293	\$ 29 696 572	\$

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 4 139 \$ (2019 : 46 419 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 1 797 594 \$ (2019 : 1 906 939 \$).

Les intérêts encaissés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 204 759 \$ (2019 : 207 396 \$).

En plus des remboursements des dettes à long terme présentés dans les activités de financement de l'état des flux de trésorerie, des remboursements sans effet sur les flux de trésorerie de 909 658 \$ (2019 : 939 807 \$) ont été effectués sur ces mêmes dettes.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire s'est engagé en vertu de contrats de location totalisant 15 330 635 \$ (2019 : 18 961 772 \$) et échéant à différentes dates jusqu'en 2033 pour la location d'espaces et d'appareils de bureau.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2021	4 170 612	\$
2022	4 098 806	
2023	3 540 927	
2024	2 872 363	
2025 et suivants	647 927	
	* 15 330 635	\$

* De ce montant, 14 203 504 \$ concerne des contrats de location résiliables en tout temps.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances (sauf les taxes à recevoir) et des subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec est jugé négligeable puisque les contreparties jouissent d'une bonne cote de crédit attribuée par les agences de notation reconnue. Le risque associé aux créances est réduit du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions liées aux immobilisations. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception du dû au gouvernement du Québec et des dettes à long terme dont les échéances sont présentées respectivement aux notes 11 et 13.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conservatoire sur ceux-ci est minime. Les emprunts bancaires et les dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie découlant de la variation des taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conservatoire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la directrice générale du Conservatoire.

Le Conservatoire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Conservatoire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

19. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38), est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Elle est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de 14 membres, dont trois d'entre eux sont des membres de la direction du Conservatoire. Sa mission consiste à recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2020 et 2019, aucun montant n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, le Conservatoire a reçu à titre gratuit un piano d'une valeur de 206 995\$ de la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

20 . Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Orchestre du Conservatoire de musique de Québec.

Photo : Louise Leblanc





Photo : Josée Lafrance

Une année d'exception

Annonçant des résultats exceptionnels de plus de 4,7 millions de dollars sur un objectif de 4 millions, la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a tenu, le 7 février 2020, le grand événement de clôture de sa première campagne majeure de financement; conviant ses partenaires à célébrer la diversité et l'excellence des talents du Conservatoire en présence de nombreux diplômés de renom en musique et en art dramatique. Le tout en plus d'offrir au public, en collaboration avec l'Orchestre métropolitain à la Maison symphonique de Montréal, un cours de maître de Yannick Nézet-Séguin aux élèves faisant partie de l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal.

L'appui financier de nos grands donateurs joue un rôle essentiel dans la poursuite de la mission de la Fondation du Conservatoire. Chaque don permet d'assurer l'enrichissement du parcours pédagogique et professionnel de centaines de jeunes talents, encourageant l'excellence des élèves par l'octroi de bourses, en plus d'offrir un soutien accru à des projets formateurs et développer les actions des établissements auprès du grand public. Mentionnons, à ce titre, l'acquisition exceptionnelle par la Fondation d'un piano de concert de 9 pieds Steinway modèle D New York pour le Conservatoire de musique de Rimouski, rendue possible grâce à la généreuse contribution de donateurs rimouskois, dont les Caisses Desjardins de Rimouski et de Neigette et Mitis-Ouest.

Pour souligner la fin d'une campagne majeure plus que réussie, notre reconnaissance et nos remerciements les plus sincères vont à Nathalie Larue, première vice-présidente Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers de Desjardins, et Michèle Boisvert, (anciennement) première vice-présidente, Rayonnement des affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec et actuelle Déléguée générale du Québec à Paris, coprésidentes d'honneur de cette campagne majeure, de même que les membres du cabinet de campagne.



Photo : Patrick Séguin

Un appui toujours plus grand aux élèves

L'impressionnante croissance de la Fondation du Conservatoire favorise l'accessibilité à un enseignement supérieur en musique et en art dramatique et continuera de le faire pour les années à venir. Cette année, bien que plusieurs projets aient malheureusement dû être mis de côté en raison de la pandémie de Covid-19, c'est plus de 600 000 \$ que la Fondation a versé pour appuyer les élèves du Conservatoire dans leur parcours par l'octroi de bourses, en soutenant des projets pédagogiques du Conservatoire et en faisant l'acquisition d'un piano de concert. La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est extrêmement fière de favoriser leur réussite.

Un engagement inspirant

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne pourrait réaliser sa mission sans le soutien indispensable des membres de son conseil d'administration, des bénévoles, des employés du Conservatoire et de l'équipe de la Fondation. À ce titre, soulignons l'arrivée des nouveaux administrateurs suivants au CA de la Fondation : Kateri-Anne Grenier, Jean-François Latour et Chantal Garon. Nous remercions également chaleureusement Louise Bouchard, Chantal Desjardins et Camille Legault – qui ont quitté le conseil d'administration cette année –, pour leur engagement essentiel.

Un très grand merci à tous ceux et celles qui nous soutiennent et croient en la cause de la Fondation d'appuyer les élèves du Conservatoire et de participer encore plus activement à l'enrichissement de leur formation. C'est une grande fierté de vous savoir à nos côtés pour encourager ces talents d'exception.

Jean Simard
Président, FCMADQ

Étienne Lalonde, MBA, Adm.A.
Directeur général, FCMADQ

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE (SUITE)

Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres actifs et de 4 membres d'office. Le conseil d'administration de la Fondation du Conservatoire veille au respect de sa mission et de ses valeurs, et s'assure que les actions entreprises atteignent leurs objectifs.

PRÉSIDENT

Jean Simard

Président et chef de la direction
Association de l'aluminium du Canada

VICE-PRÉSIDENT et SECRÉTAIRE

Robert Cummins

Cofondateur et chef de la direction
TST Systèmes Énergie

TRÉSORIER

Éric Bergeron, CPA, CA, F.AdM.A.

Associé
Raymond Chabot Grant Thornton

ADMINISTRATEURS

Stéphane Bertrand

Président
SBCG Conseil

Marie-Christine Cojocar

Directrice générale
Caisse Desjardins de la culture

Benoît Dagenais*

Directeur
Conservatoire d'art dramatique
de Montréal

Louise Forand-Samson

Cofondatrice artistique
du Festival de Lanaudière

Kateri-Anne Grenier

Avocate / Associée
Fasken

Marie-Josée Guérette

Administratrice de sociétés

Étienne Lalonde*, MBA

Directeur général
Fondation du Conservatoire

Jean-François Latour*

Directeur
Conservatoire de musique
de Trois-Rivières

Chantal Garon*

Directrice générale
Conservatoire de musique et d'art
dramatique du Québec

André Sincennes

Président
Groupe RHEA

Richard Tremblay

Conseiller en gestion de projets

* membres d'office

Campagne majeure de financement 2017-2022

Cabinet de campagne

COPRÉSIDENTE

Michèle Boisvert

Première vice-présidente,
Rayonnement des affaires
Caisse de dépôt et placement
du Québec

Nathalie Larue

Première vice-présidente Stratégie,
Marketing Mouvement et Services
aux particuliers
Mouvement Desjardins

QUATUOR D'HONNEUR

Monique F. Leroux

Présidente
Investissement Québec

Sandra Chartrand

Présidente
Fondation Sandra et Alain Bouchard

Marie-Thérèse Fortin (porte-parole)

Metteuse en scène et comédienne

Marc Hervieux (porte-parole)

Ténor

CABINET

Lucie Leclerc

BIP – Recherche

Stéphan Bourbonnais

Gestion de patrimoine TD

Sophie Bureau

Ordre des CPA du Québec

Marie-Christine Cojocar

Caisse Desjardins de la Culture

Robert Cummins

TST Systèmes Énergie

Marc Lalonde

Conservatoire de musique et d'art
dramatique du Québec

Caroline Ménard

Brio Conseils

André Sincennes

RHEA Group

COMITÉ D'HONNEUR

Olga Farman

Norton Rose Fulbright

Isabelle Hudon

Financière Sun Life

Jacques Nolin

Jarislowsky Fraser

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Depuis 1983, la Fondation encourage le talent des élèves qui étudient en musique et en art dramatique au Conservatoire, en distribuant des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et de développement de carrière, ainsi que des bourses d'excellence. Elle permet également l'accès à différentes formations spécialisées : des cours de maîtres avec des pédagogues invités, des rencontres avec des interprètes parmi les plus réputés au monde, ou encore des stages de perfectionnement, des concours et autres expériences.

Donateurs

La Fondation du Conservatoire remercie tous ses partenaires et donateurs pour leur soutien essentiel à la poursuite de sa mission.

500 000 \$ et plus

Fondation Sandra et Alain Bouchard
Mouvement Desjardins

250 000 \$ à 499 999 \$

Caisse de dépôt et placement
du Québec
Québecor

100 000 \$ à 249 999 \$

Caisse Desjardins de Rimouski
Guy Deveau
Eldorado Gold Lamaque
Fondation Azrieli
Power Corporation du Canada
RBC Banque Royale
Succession François-Cartier
Succession Monique-Barry

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE (SUITE)

50 000 \$ à 99 999 \$

Bell Média
Cogeco
Monique F. Leroux
Jacques Marchand
David B. Sela et Nadia Moretto
Succession Duchesneau
Ville de Rimouski
Ville de Trois-Rivières

20 000 \$ à 49 999 \$

Banque Scotia
Banque TD
Brio Conseils
Congrégation des Sœurs de
Notre-Dame du Saint-Rosaire
Employés du Conservatoire
de musique et d'art dramatique
du Québec
Fondation Gilles Chatel
Fondation J. A. DeSève
Georges Létourneau
Sœurs de la Congrégation
de Notre-Dame
Succession Marie-Paule Binette
Ville de Québec

5 000 \$ à 19 999 \$

Pierre Beaudry (Conservatoire
de musique de Montréal)
CIBC
Robert Cummins (TST Systèmes
Énergie)
Louis Dallaire (Conservatoire
de musique de Québec)
Denis Denoncourt (Conservatoire
d'art dramatique de Québec)
Fiera Capital
Fondation Bradley & Bradley
Fondation Simple Plan
Manon Lafrance (Conservatoire
de musique de Montréal)
Louise Fréchette
Marc Langis (Conservatoire
de musique de Gatineau)
Lucie Leclerc (BIP Recherche)
Jacques Nolin
Régis Rousseau
Sœurs de la Congrégation
de Notre-Dame
Telus
Jean-François Turner (Conservatoire
de musique de Montréal)
Ville de Val-D'Or

La Fondation concrétise sa mission en décernant chaque année des bourses pour faciliter les études, la participation à des stages ou à d'autres activités de nature à favoriser le développement de l'élève. Grâce à l'apport de ses généreux donateurs et partenaires, c'est 295 251 \$ qui ont été distribués en bourses et en soutien aux projets pédagogiques, à l'ensemble du Conservatoire pour l'année scolaire 2019-2020.

Quelques bourses attribuées aux élèves du Conservatoire

BOURSE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE

15 000 \$

- **Lou Vincent Desrosiers** – Conservatoire d'art dramatique de Montréal (jeu)

BOURSE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE SANDRA ET ALAIN BOUCHARD

15 000 \$

- **Lynette Israilian** – Conservatoire de musique de Montréal (violon)

BOURSE DE PRESTIGE MONIQUE-BARRY

10 000 \$ chacune

- **Guy Lavoie** – Conservatoire de musique de Rimouski (saxophone)
- **Charles-Étienne Palud** – Conservatoire de musique de Québec (piano)
- **Bruno Tobon** – Conservatoire de musique de Montréal (violoncelle)
- **Dmitri Zrajevski** – Conservatoire de musique de Québec (direction d'orchestre)

BOURSE DE PRESTIGE WILFRID-PELLETIER

10 000 \$

- **Laurence Gagné-Frégeau** – Conservatoire d'art dramatique de Québec (jeu)

BOURSE DE PRESTIGE SANDRA ET ALAIN BOUCHARD

10 000 \$

- **Louis-Benoît Caron** – Conservatoire de musique de Québec (clarinette)

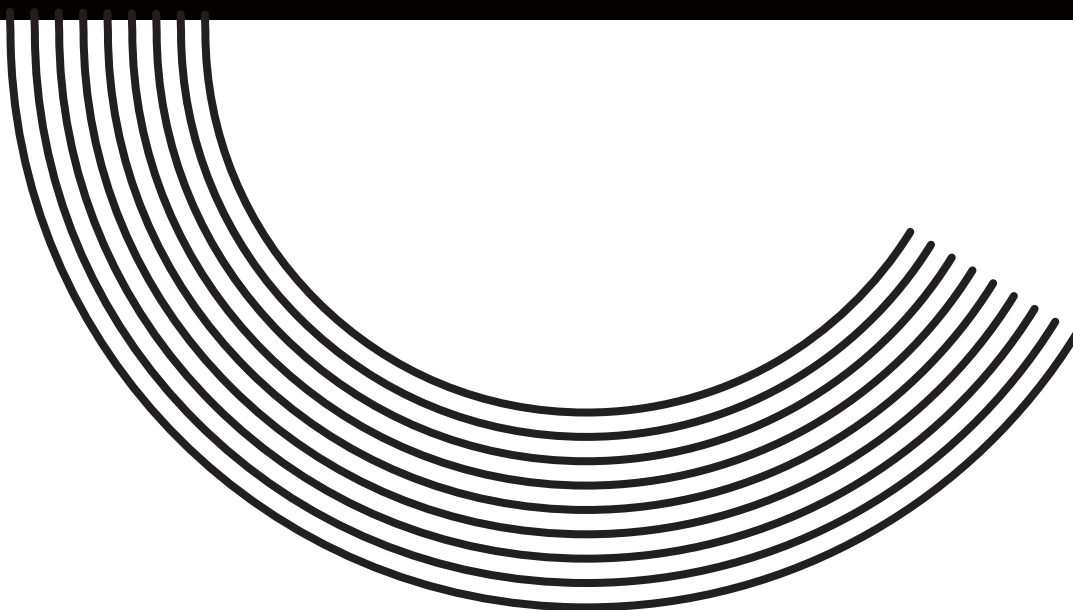
BOURSES RBC

5 000 \$ chacune

- **François Laurin** – Conservatoire d'art dramatique de Montréal (jeu)
- **Charlotte Vigneault** – Conservatoire de musique de Montréal (chant)

ANNEXES

Gestion et contrôle de l'effectif.....	56
Développement durable.....	57
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	66
Code d'éthique des administrateurs.....	67
Gouvernance.....	70
Organigramme de gouvernance et d'encadrement au 30 juin 2020.....	82
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	83
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique	84
Politique de financement des services publics	85



ANNEXE | GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

PERSONNEL

Au 30 juin 2020, le Conservatoire comptait 322 employés réguliers, occasionnels et de diverses catégories d'emploi oeuvrant dans ses 9 établissements d'enseignement ainsi qu'à son siège social.

Catégorie d'emploi	Postes réguliers	Postes occasionnels	Total des postes
Personnel d'encadrement	15	-	15
Personnel professionnel	12	-	12
Personnel enseignant	84	136	220
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	51	4	55
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17	3	20
Total	179	143	322

CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	1	25 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	3	274 044 \$
Total des contrats de service	4	299 044 \$

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2020
Personnel d'encadrement	30 915	-	30 915	17
Personnel professionnel	17 882	10	17 892	11
Personnel enseignant	195 104	592	195 696	225
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	88 816	364	89 180	56
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	28 869	195	29 064	20
Étudiants et stagiaires	181	-	181	3
Total	361 767	1 161	362 928	332
Total en ETC	198,1	0,6	198,7	
Total de 2018-2019			361 001	

La cible transmise pour l'exercice 2019-2020 était 365 260 heures, plus 1 385 heures en ajustement en raison d'une année à 261 jours, l'organisme termine donc avec un écart de 3 717 heures. Cette économie d'heures est due à des postes vacants qui ont été comblés en cours d'année ou seront comblés au cours de la prochaine année financière.

ETC : équivalent temps complet

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son second plan d'action de développement durable le 24 mars 2016. Celui-ci prenait le relais du premier plan d'action de développement durable du Conservatoire rendu public le 31 mars 2009 et enrichi d'une action en lien avec l'Agenda 21C, en mai 2013.

Le plan d'action 2015-2020 a été élaboré en tenant compte à la fois de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020; des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (un réseau de 9 établissements desservant 7 régions différentes et un registre de programmes couvrant tous les ordres d'enseignement dans 7 des 9 établissements d'enseignement); de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (*Loi sur le Conservatoire*, RLRQ, c. C-62.1); ainsi que des gens qui y œuvrent et des élèves qui y reçoivent une formation.

Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution et de ses établissements, de même que par le biais des événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Ce plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à exercer, dans le cadre de leurs fonctions et activités, les meilleurs choix possible eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

Parmi les orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable, le Conservatoire a choisi de privilégier les suivantes :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.
- Améliorer la santé de la population par la prévention.
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations se déclinent en 15 objectifs organisationnels qui participeront à l'effort collectif de sauvegarde de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

1 ENGAGER LE CONSERVATOIRE DANS UN PROCESSUS DE GESTION DOCUMENTAIRE ÉCORESPONSABLE

Action 1 — Inclure des pratiques écoresponsables dans les guides de gestion des documents du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Diffusion et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables auprès du personnel	1. Élaboration et application des procédures de gestion documentaire intégrant des pratiques écoresponsables, d'ici septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 1

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Le *Guide de gestion écoresponsable des documents du Conservatoire* a été élaboré et diffusé auprès des responsables de la gestion documentaire de chaque établissement et des directions de services. En mai 2016, il a aussi été déposé dans Omnivox, une plateforme électronique à laquelle tous les employés du Conservatoire ont accès. Une annonce par courriel à tout le personnel du réseau a été transmise au cours de l'automne 2016 pour promouvoir le Guide et son utilisation. Au cours de l'année 2016-2017, le Conservatoire s'est muni du logiciel de gestion documentaire Constellio qui permettra de mieux gérer les documents papier et numériques et entre autres réduire l'espace de stockage des documents dans les serveurs.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

2 RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE ET FAVORISER L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS

Action 2A — Adoption et mise en œuvre d'une directive privilégiant l'utilisation des transports collectifs au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions

Action 2B — Limiter les déplacements interurbains des membres des instances de gestion et de gouvernance du Conservatoire dans le cadre de leurs fonctions, en favorisant les réunions téléphoniques ou par visioconférence

INDICATEURS	CIBLES
1. Publication d'une directive privilégiant le transport collectif au moment des déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions 2. Nombre de réunions des instances réseau du Conservatoire tenues grâce à des moyens technologiques 3. Taux de participation des membres des instances réseau aux réunions par des moyens technologiques	1. Mise en application de la directive d'ici janvier 2017 2. Taux de 15 % de participation du personnel aux réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques 3. Hausse de 15 points de la proportion des réunions des instances réseau tenues par des moyens technologiques

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 3

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — La Directive a été élaborée au cours de l'année 2017-2018 et diffusée parmi le personnel en septembre 2018.

Cible 2 — 76 % des participations des administrateurs et du personnel aux différentes instances du Conservatoire à une ou l'autre réunion ont eu lieu par des moyens technologiques.

Cible 3 — En 2019-2020, le conseil d'administration et ses comités se sont réunis au total à 29 reprises, les deux commissions des études ont tenu 10 séances et le collège des directeurs, 33 rencontres. De l'ensemble de ces rencontres, 6 séances du conseil d'administration, 11 séances de comités du conseil, 10 séances des commissions des études et 30 réunions du collège des directeurs ont eu lieu entièrement par voie électronique. Au total, 87 % de ses réunions de ces instances du Conservatoire ont eu lieu alors qu'au moins une partie des membres y participait par voie technologique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

3 ASSURER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU PARC INFORMATIQUE

Action 3 — Formaliser et documenter les pratiques de gestion écoresponsable du parc informatique

INDICATEURS	CIBLES
1. Normes minimisant les impacts environnementaux dans l'acquisition des équipements écoresponsables intégrées à la politique d'acquisition écoresponsable 2. Registre de disposition écoresponsable des équipements informatiques respectant le Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques du Bureau de la qualification des recycleurs ou la R2/RIOS, Norme opérationnelle de l'industrie du recyclage pour les recycleurs de produits électroniques	1. Intégration des éléments spécifiques aux équipements informatiques de la politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017 2. Directive de disposition écoresponsable des équipements informatiques d'ici décembre 2016 3. Documentation des gestes de disposition des équipements informatiques à partir de septembre 2016

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 6

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Les achats significatifs du Conservatoire en matière d'équipements informatiques pour ses besoins administratifs sont gérés par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le MCC gère la majorité de ses acquisitions en équipements technologiques via le CSPQ (maintenant ITQ) qui applique une politique d'acquisitions écoresponsables.

Cible 2 — Des consignes concernant la disposition du matériel informatique ont été ajoutées à la Procédure sur la disposition des instruments de musique et des équipements spécialisés excédentaires du Conservatoire (voir cible 3).

Cible 3 — Le Conservatoire dispose de l'ensemble de ses équipements informatiques auprès du ministère de la Culture et des Communications ainsi que de sous-contractants. Il s'assure que ces sous-contractants disposent des équipements selon les règles.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

4

FAVORISER LES ACTIONS COMMUNICATIONNELLES À PORTÉE ÉCORESPONSABLE

Action 4 — Concentrer la majorité des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques, réduire le volume des autres outils de communications en support papier et augmenter la proportion de papier contenant des fibres recyclées utilisé pour cette fonction

INDICATEURS	CIBLE
1. Proportion des outils promotionnels des services en version électronique	1. 65 % des actions promotionnelles des services du Conservatoire aux communications électroniques
2. Quantité de papier utilisée pour la production d'outils de communication	2. Réduction de 30 % de la quantité de papier utilisée
3. Pourcentage de fibres recyclées contenues dans le papier utilisé pour l'impression des outils	3. Impression des outils sur du papier contenant au minimum 50 % de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable certifiées

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultat recherché 7

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Au cours de l'année 2019-2020, 75 % des outils promotionnels ont été produits sur support électronique, soit les invitations, les communiqués de presse, les publications et événements Facebook, les infolettres. Pour les placements publicitaires, le Conservatoire a opté pour utiliser davantage les réseaux sociaux, le Web et la radio.

Cible 2 — Le papier utilisé pour l'impression des outils de communication totalisait cette année 551 kilos (1215 livres), ce qui correspond à une augmentation des quantités de feuilles imprimées d'un peu plus de 30 % comparativement au dernier exercice.

Cible 3 — Des 45 outils promotionnels imprimés, 28 (62 %) contenaient des fibres recyclées et 92 % d'entre eux ont été imprimés sur du papier contenant 30 % ou plus de fibres recyclées ou issues de forêts gérées de façon responsable, une moyenne de 81 % de fibres recyclées pour l'ensemble des outils imprimés en 2019-2020.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

5

RENFORCER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LES POLITIQUES INTERNES DU CONSERVATOIRE

Action 5 — Amender la politique d'acquisition du Conservatoire pour la rendre écoresponsable

INDICATEUR	CIBLE
1. Nouvelles dispositions d'écoresponsabilité de la politique d'acquisition du Conservatoire	1. Mise en œuvre d'une politique d'acquisition écoresponsable d'ici juin 2017

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.1 — Résultats recherchés 5, 6, 8 et 9

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Les achats significatifs du Conservatoire sont gérés par l'entremise d'intermédiaires (par ex. Centre d'acquisitions gouvernementales, Collecto Services regroupés en éducation) Le Conservatoire est en droit d'exiger à ces intermédiaires que l'approvisionnement de certains biens, lorsqu'indiqué, se fasse de façon écoresponsable.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

6 INTÉGRER UNE DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022 DU CONSERVATOIRE

Action 6 — Intégrer les principes de développement durable dans la planification stratégique 2017-2022 du Conservatoire

INDICATEUR	CIBLE
1. Gabarit <i>Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable</i> dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022	1. Gabarit <i>Prise en compte des principes de développement durable – Grille simplifiée et documentation des principes de développement durable</i> dûment complété pour l'élaboration du plan stratégique 2017-2022

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.2 — Résultats recherchés 10 et 11

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — La prise en compte des principes de développement durable a été réalisée. Le plan stratégique 2018-2022 du Conservatoire a été approuvé par le gouvernement au cours de l'année 2019-2020, tel que constaté par le décret 942-2019 du 18 septembre 2019.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

7 ÉLARGIR ET DIVERSIFIER LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS L'ORIENTATION DES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

Action 7 — Augmenter le nombre minimal de membres externes requis par la loi siégeant au conseil d'orientation de chaque établissement et diversifier leurs profils

INDICATEURS	CIBLES
1. Nombre de membres externes recrutés au sein de chaque conseil d'orientation	1. 4 à 6 membres indépendants recrutés dans chaque conseil d'orientation
2. 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants	2. 3 profils différents représentés dans chaque conseil d'orientation parmi les membres indépendants (secteur éducation, philanthropie, communautaire, etc.)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 1.3 — Résultat recherché 15

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — 9 conseils d'orientation sont constitués, un pour chaque établissement du Conservatoire. Sur 9 conseils, 8 conseils étaient composés d'un minimum de 4 membres indépendants en 2019-2020.

Cible 2 — les profils des membres indépendants diffèrent pour chaque conseil et couvrent une diversité de domaines de compétence et d'activités dont notamment l'éducation, les arts de la scène, le développement culturel, la gestion d'organismes culturels, les affaires, la finance, l'administration municipale, la médiation culturelle et le droit. Les membres indépendants apportent leur contribution citoyenne et leur expérience au fonctionnement du Conservatoire lors des réunions des conseils d'orientation.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

8 FAVORISER L'ACCÈS DE LA CLIENTÈLE D'ÂGE SCOLAIRE ÉLOIGNÉE DES GRANDS CENTRES À UNE FORMATION INITIALE ET À UN ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE QUALITÉ EN MUSIQUE

Action 8A — Réviser et rendre accessible gratuitement sur le Web les programmes d'encadrement en musique du Conservatoire

Action 8B — Contribuer à la formation musicale des étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique dans tous les établissements du Conservatoire sis hors des grands centres, en partenariat avec les établissements universitaires

INDICATEURS	CIBLES
1. Nombre d'élève et de professeurs inscrits aux programmes d'encadrement 2. Disponibilité du programme hybride de formation à distance en enseignement de la musique en collaboration avec les universités sises en région 3. Nombre d'étudiants au baccalauréat en enseignement de la musique inscrits dans chaque établissement du Conservatoire sis en région	4. Augmentation de 15 % du nombre d'élèves externes et de 15 % de professeurs externes inscrits aux programmes d'encadrement d'ici septembre 2018 5. Offre de formation multimodale en enseignement de la musique d'ordre universitaire, en collaboration avec les universités sises en région, dans au moins 3 régions dès 2017-2018 et dans 5 régions à partir de 2019-2020

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — En 2019-2020, 337 élèves et 105 professeurs étaient inscrits aux programmes externes du Conservatoire. En raison de la COVID-19, les inscriptions ont dû être arrêtées en cours d'année et tous les examens ont été annulés.

Cible 2 — 1 élève du Conservatoire était inscrit au programme en 2019-2020. Le programme de baccalauréat en enseignement de la musique est offert par le Conservatoire en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). La collaboration du Conservatoire avec l'UQAR permet à de futurs enseignants de la musique de poursuivre leurs études dans leur communauté sans avoir à s'établir dans les grands centres.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

9 OFFRIR L'EXPERTISE DU CONSERVATOIRE EN ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE DE L'ART DRAMATIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Action 9 — Développer et rendre accessible gratuitement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1. Programme téléchargeable gratuitement sur le Web 2. Nombre d'écoles secondaires inscrites aux programmes d'encadrement	1. Publication du programme d'encadrement en art dramatique du Conservatoire dans le site Web, dès septembre 2017 2. 20 écoles secondaires inscrites au programme d'encadrement provenant d'au moins 4 régions hors des grands centres, d'ici 2020

RÉSULTAT 2019-2020

Cet objectif a été retiré du plan d'action faute de financement nécessaire à son élaboration.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

10 CONSERVER ET METTRE EN VALEUR DES COLLECTIONS ICONOGRAPHIQUES DU CONSERVATOIRE PARMIS LES PLUS FRAGILES POUR LES RENDRE ACCESSIBLES À DISTANCE AU PUBLIC À DES FINS DE CONSULTATION

Action 10 — Numériser les collections iconographiques du Conservatoire et les diffuser dans le site Web

INDICATEUR	CIBLES
1. Documents numérisés et accessibles pour consultation sur le site Web du Conservatoire	1. 3 000 documents numérisés d'ici janvier 2017 2. Accès aux documents numérisés dans le site Web dès mai 2017

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — 3 899 documents ont été numérisés et transmis à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de 2016-2017.

Cible 2 — Les collections iconographiques numérisées sont maintenant accessibles aux chercheurs et au grand public qui peuvent les consulter à la bibliothèque du Conservatoire.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

11 MAINTENIR LES SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS DESTINÉS AUX ARTISTES ET AUX ORGANISATIONS ARTISTIQUES, TOUT EN SOUTENANT L'ACCÈS DU PUBLIC AUX ÉVÉNEMENTS

Action 11A — Maintenir à des tarifs préférentiels l'accès des artistes et des organismes artistiques à but non lucratif aux espaces et équipements des établissements disposant d'une capacité ou de plages horaires excédentaires

Action 11B — Maintenir par une faible tarification l'accessibilité de la population aux prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1. Liste nominative des artistes et organismes artistiques accueillis 2. Nombre d'heures-studio consacrées aux artistes et organismes par établissement 3. Tarification des locations et des prestations	1. 320 artistes et organismes accueillis 2. 5 000 heures-studio consacrées aux artistes et organismes 3. Rabais d'au moins 50 % par rapport au tarif régulier des productions professionnelles d'envergure similaire

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Au cours de 2018-2019, le Conservatoire a accueilli 227 artistes et organismes. Une diminution pour 2019-2020 est à noter en raison de la crise sanitaire (confinement) ayant eu un impact sur les activités de location des établissements du Conservatoire.

Cible 2 — Le Conservatoire a accueilli ces artistes et organismes pour un total de 6 737 heures. Une diminution pour 2019-2020 est à noter en raison de la crise sanitaire (confinement) ayant eu un impact sur les activités de location des établissements du Conservatoire.

Cible 3 — La tarification de location des salles varie entre 10 \$ et 170 \$ l'heure, selon les caractéristiques de chaque salle. Des montants forfaitaires peuvent également être convenus pour la location. Certains artistes et organismes, par exemple ceux de la relève, bénéficient de taux de location préférentiels et dans certains cas, se voient offrir l'accès à un studio ou une salle gratuitement. Le Conservatoire offre la location d'espaces et d'équipements à des tarifs préférentiels aux artistes et aux organismes artistiques à but non lucratif selon les disponibilités. Le Conservatoire offre les prestations publiques des élèves et des artistes invités du Conservatoire à de faibles tarifications ou parfois selon une contribution volontaire.

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

12 RENDRE ACCESSIBLES LES ÉTUDES AUX ÉLÈVES DANS LE BESOIN PAR L'OCTROI DE BOURSES D'ÉTUDES

Action 12 — Avec la Fondation du Conservatoire, collaborer aux efforts de collecte et de gestion de fonds à des fins d'aide financière aux élèves dans le besoin

INDICATEUR	CIBLES
1. La valeur des fonds recueillis et distribués à des fins d'aide financière aux élèves	1. Un minimum de 1,5 million de dollars récoltés à des fins d'aide financière aux élèves, de 2016-2020 2. 20 bourses d'études octroyées en 2019-2020

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 4.3 — Résultat recherché 40

RÉSULTAT 2019-2020

La Fondation du Conservatoire a fait part publiquement, au cours de l'exercice financier 2019-2020, des résultats de sa première campagne majeure de financement. Chaque établissement d'enseignement du Conservatoire a participé aux efforts de campagne en organisant divers événements bénéfice en leurs lieux. Lancée en 2017, la campagne a permis à la Fondation de recueillir un montant de 4,7 \$ M. Cette somme permettra de soutenir un grand nombre d'étudiants talentueux au cours des prochaines années par l'octroi de bourses d'études et la mise en place de projets pédagogiques favorisant le développement de leur talent.

Cible 1 — La campagne majeure de financement de la Fondation du Conservatoire s'est terminée le 7 février 2020. La cible de 1,5 millions de dollars aux fins d'aide financière aux élèves est désormais atteinte, en plus d'un autre montant de 1,5 millions de dollars destiné à la mise en place de projets pédagogiques.

Cible 2 — La cible a été dépassée, 89 bourses d'études ayant été octroyées en 2019-2020.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

13 PROMOUVOIR DE SAINES HABITUDES DE VIE AUPRÈS DES ÉLÈVES ET LES SENSIBILISER AUX CONSOMMATIONS ET COMPORTEMENTS À RISQUE POUR LEUR SANTÉ

Action 13A — Promouvoir auprès des élèves une alimentation nutritive et équilibrée, un mode de vie physiquement actif et de saines habitudes de repos

Action 13B — Sensibiliser les élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues

Action 13C — Prévenir les lésions professionnelles chez les élèves

INDICATEURS	CIBLES
1. Nombre de mesures de sensibilisation et de prévention 2. Nombre d'élèves sensibilisés	1. 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux bienfaits d'adopter de saines habitudes de vie, dès 2016-2017 2. 2 mesures annuelles de sensibilisation des élèves aux effets nocifs du tabagisme, de l'alcool et des drogues, dès 2016-2017 3. 2 mesures annuelles de prévention des lésions professionnelles auprès des musiciens, d'ici 2017-2018 4. 800 élèves sensibilisés en 2017-2018 par au moins une des mesures de chaque action

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 5.1 — Résultats recherchés 41 et 42

ANNEXE | DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 13 (SUITE)

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Plusieurs établissements ont apposé des affiches de diverse nature faisant la promotion des bienfaits de saines habitudes de vie dans les salles fréquentées par les élèves. La mise sur pied en mars 2020 d'un Service à la vie étudiante a permis, entre autres, de mettre à la disposition des étudiants les coordonnées de plusieurs ressources d'aide aptes à apporter un soutien au besoin. Également, une « trousse de mieux-être » est diffusée sur le portail électronique de ce service et collige la documentation pertinente accessible par les étudiants pour les aider à faire face à certaines situations pouvant avoir un impact sur leur santé mentale ou physique (gestion du trac, préparation aux auditions, gestion de l'anxiété et prévention des blessures du musicien). De plus, plusieurs établissements ont offert des activités ou ont pris des mesures visant l'adoption de saines habitudes de vie par les élèves :

- séances de yoga offertes sur les lieux de deux établissements;
- ateliers de méditation;
- atelier de gestion du stress avec le coach Claude Webster;
- retrait de machines distributrices.

Cible 2 — Un dépliant a été créé à l'intention des élèves par un des établissements comportant, entre autres, des références d'aide pour les problèmes d'alcoolisme. D'autres établissements ont apposé des affiches de sources gouvernementales dont les messages portaient sur les effets nocifs de la consommation du tabac, alcool ou drogues dans les salles fréquentées par les élèves. Le 7 décembre 2018, le Conservatoire a adopté une politique encadrant l'usage du cannabis à l'intention des élèves du Conservatoire qui a été diffusée sur le portail électronique accessible aux élèves.

Cible 3 — De façon générale, les professeurs d'instruments sensibilisent chacun de leurs élèves à l'importance d'adopter une bonne posture afin de prévenir les lésions professionnelles. Parmi les thèmes proposés dans la « trousse de mieux-être » diffusée par le Service à la vie étudiante, on traite de la prévention des blessures du musicien. En outre, certains établissements ont offert aux élèves des activités et des mesures dont le but était de les sensibiliser à la prévention des lésions professionnelles :

- Conférence-rencontre avec une thérapeute en physiothérapie sous le thème « Jouez sans douleur »;
- Présence de deux stagiaires en physiothérapie pendant 7 semaines à 35 heures/semaine;
- « Journée du bien-être du musicien » en partenariat avec le Centre du bien-être du musicien de l'Université d'Ottawa;
- Mise sur pied une communauté de pratique avec des ergothérapeutes de l'UQTR et une enseignante d'un établissement pour développer des outils de communication et des stratégies de répétition et d'enseignement efficaces visant une pratique instrumentale plus saine, tant au niveau physique que psychologique;

Cible 4 — Le nombre d'élèves sensibilisés directement ou indirectement par ces différentes interventions en 2019-2020 s'élève à 957.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

14 ASSURER LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

Action 14 — Élaborer, adopter et mettre en vigueur un plan de lutte contre l'intimidation et la violence chez les jeunes élèves, une politique contre le harcèlement et une politique de santé et sécurité au travail

INDICATEURS	CIBLES
1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence présenté aux élèves et aux parents, mis en ligne et en vigueur	1. Mise en vigueur d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation et d'une politique visant à contrer le harcèlement, d'ici décembre 2016
2. Politique contre le harcèlement présentée au personnel et aux élèves, mise en ligne et en vigueur	2. Mise en vigueur d'une politique de santé et sécurité du travail, d'ici juin 2017
3. Politique de santé et sécurité du travail mise en ligne et en vigueur	

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 5.2 — Résultats recherchés 43 et 44

RÉSULTAT 2019-2020

Cibles 1 et 2 — Une politique en matière de harcèlement, de violence et d'intimidation a été adoptée le 2 décembre 2016 et amendée le 15 juin 2018 par le conseil d'administration. Un guide de signalement est disponible dans le site du Conservatoire et le personnel des établissements du Conservatoire a été informé du contenu de la politique. Un comité pour contrer le harcèlement et la violence a été formé au printemps 2017 et a pour fonction d'accompagner les plaignants dans leur démarche. Il est à noter qu'en outre, une politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel combattre a par ailleurs été adoptée le 7 juin 2018, en conformité à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Cette politique a été mise à jour le 13 septembre 2019 et a été harmonisée pour qu'un même comité sur le harcèlement et la violence puisse assurer l'application des deux politiques du Conservatoire.

Cible 3 — La politique de santé et sécurité du travail consolidant les pratiques et directives en vigueur demeure à élaborer.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

15 FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES CONTRIBUANT À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES IMMEUBLES OCCUPÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

Action 15 — Identifier, avec la collaboration de la Société québécoise des infrastructures, de meilleures pratiques favorisant l'économie d'énergie dans les immeubles occupés par les établissements du Conservatoire et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et des mesures d'économie d'énergie accessibles au personnel et aux élèves du Conservatoire

INDICATEURS	CIBLES
1. Liste des sources potentielles d'économie d'énergie identifiées et priorisées	1. Diffusion des mesures d'économie d'énergie ciblées d'ici décembre 2016
2. Nombre de personnes sensibilisées	2. 300 membres du personnel et 400 élèves sensibilisés annuellement à partir de 2017-2018

LIENS AVEC LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA STRATÉGIE 2015-2020

Objectif 8.1 — Résultat recherché 61

RÉSULTAT 2019-2020

Cible 1 — Bien qu'aucune mesure formelle d'économie d'énergie n'ait été diffusée en 2019-2020, plusieurs établissements du réseau du Conservatoire ont mis en place des comités de développement durable qui font diverses démarches de sensibilisation sur la protection de l'environnement.

Cible 2 — Aucun membre du personnel ou élève n'a été sensibilisé de façon formelle à des mesures d'économies d'énergie en 2019-2020.

Retrait d'action

Action 9 — Développer et rendre accessible gratuitement sur le Web un programme d'encadrement en art dramatique préparatoire au Conservatoire

Raison : Cet objectif a été retiré du plan faute de financement nécessaire à son élaboration.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Conservatoire a joint en annexe à son Plan d'action de développement durable 2015-2020 une liste des objectifs gouvernementaux non retenus ainsi que les motifs afférents.

ANNEXE | DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Conformément à la Loi, le Conservatoire applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2019-2020, le Conservatoire n'a reçu aucune divulgation.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2019-2020		Nombre de divulgations
1	Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2	Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues	0
3	Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
4	Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3) :	0
	— Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
	— Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
	— Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
	— Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
	— Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
	— Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5	Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	0
6	Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	0
7	Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
8	Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

ANNEXE | CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire en date du 14 mars 2008, amendé par les résolutions 2008-2009-27 (17 février 2009) et 2018-2919-43 (8 mars 2019) du conseil d'administration du Conservatoire.

Section I - Principes

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné le Conservatoire, est institué par voie législative (RLRQ, chapitre. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la *Loi sur le Vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01, art. 4, 3°).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, art. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

Section II - Objets et interprétation

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression administrateurs du Conservatoire désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions des articles 15 et 16 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) ainsi que des règlements pris par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.

Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence, entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

Section III - Normes d'éthique et de déontologie

— Règles générales

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.

Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— Exercice de la fonction d'administrateur

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

ANNEXE | CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

— *Honnêteté*

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.

19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.

20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— *Discrétion et réserve*

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.

24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.

25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires

— *Après-mandat*

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.

27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.

28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.

29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 28 qui précède.

Section IV - Mise en œuvre

— *Mesures préventives*

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.

31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.

ANNEXE | CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS (SUITE)

32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

— Processus disciplinaire

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

Section V - Dispositions transitoires et finales

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 31 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 32 du présent code d'éthique.
37. Le président du conseil, membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent code d'éthique. Toutefois, sont exclues du ressort du président du conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, RLRQ, chapitre M-30, r. 1; *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1, 3.0.2)
- Le président du conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire.
- Il doit s'assurer en plus que le rapport annuel du Conservatoire reproduise le présent code d'éthique et qu'il fasse mention des cas qui ont été traités au cours de l'année.
38. Le présent code d'éthique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Conservatoire.
39. En tout temps, le conseil d'administration du Conservatoire peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, amender le présent code d'éthique, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.
40. Lorsque le conseil adopte une résolution en vertu de l'article 39 qui précède, il en informe par écrit les parties concernées dans les dix jours ouvrables qui suivent ladite adoption.

ANNEXES | GOUVERNANCE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, RLRQ, c. C-62.1, la composition du Conseil doit respecter les exigences de la Loi et compter 17 membres dont au moins 10 doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants au sens de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, RLRQ, c. G-1.02.

Au 30 juin 2020, en conformité à la Loi, le conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec était composé des membres suivants :

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ¹	
Marie-France Maheu MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2021	Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de vérification Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal et d'un diplôme de troisième cycle en administration publique, Marie-France Maheu demeure très engagée dans les domaines de l'éducation, des communications, de la promotion institutionnelle, de la culture et du tourisme. Au cours de sa carrière, M ^{me} Maheu a notamment agi comme directrice des communications à l'Université du Québec à Rimouski; elle a également occupé les fonctions de sous-ministre adjointe à la planification stratégique, à la formation et aux institutions nationales et de sous-ministre adjointe au développement régional, à la muséologie et à la formation, au sein du ministère de la Culture et des Communications. Maintenant retraitée, elle poursuit son engagement par son implication auprès du CMADQ, à titre de présidente du conseil d'administration.
Louis Babin MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de gouvernance et d'éthique Formé au Conservatoire de musique de Montréal à l'alto et à la trompette et titulaire d'une maîtrise en composition de l'Université de Montréal, Louis Babin a touché, au cours de sa carrière, à tous les genres musicaux, soit le classique, le jazz, le contemporain, l'expérimental, l'actuel et même le populaire. Cette polyvalence l'aura d'ailleurs amené à jouer sur les scènes de New York, Paris, Bâle, Zurich et Toronto. Ses œuvres ont été acclamées au Canada, aux États-Unis en Chine et en Europe. Avide de partager sa passion pour la composition, il donne régulièrement des ateliers de création musicale dans les écoles secondaires. M. Babin est également directeur musical et artistique de l'ensemble vocal Ô Chœur du Nord ainsi que des Chanteurs de la Place Bourget.
Jocelyne Faucher MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Diplômée en médecine de l'Université de Sherbrooke, Jocelyne Faucher a obtenu une maîtrise en administration des services de santé de l'Université de Montréal et une certification universitaire en gouvernance de sociétés de l'Université Laval. Professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, Mme Faucher occupe, depuis 2009, la fonction de secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante de cette institution. À ce titre, M ^{me} Faucher voit entre autres à la bonne gouvernance de l'Université, à une vie de campus stimulante ainsi qu'à la mise en œuvre de la Politique des arts et de la culture de cette institution. Coprésidente du Conseil franco-québécois de coopération universitaire de 2010 à 2014, elle a reçu le grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française en 2016. M ^{me} Faucher siège au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS depuis 2018.
Marie Gignac MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Après des études de lettres à l'Université Laval, Marie Gignac est admise en jeu au Conservatoire d'art dramatique de Québec. Elle a reçu le prix d'interprétation féminine du Festival de théâtre des Amériques, en 1987, pour son rôle dans <i>La Trilogie des Dragons</i> . Elle s'est aussi mérité le prix Jean-Doat 1988 et a été récipiendaire de nombreux autres prix dont quatre Masques incluant la meilleure mise en scène et la Production-Québec. Très active dans le milieu théâtral, elle a participé à plusieurs projets de Robert Lepage, a cofondé le Théâtre Périscope et a réalisé de nombreuses mises en scène dont celles de <i>Cyrano de Bergerac</i> , <i>Six personnages en quête d'auteur</i> de Pirandello et <i>Les Mains Sales</i> de Jean-Paul Sartre. Au grand écran, on l'a vue, entre autres, dans <i>La Vie secrète des gens heureux</i> de Stéphane Lapointe et, plus récemment, dans <i>Gabrielle</i> de Louise Archambault. Elle a été de plusieurs séries télévisées, dont <i>Nos Étés</i> , <i>Smash</i> , <i>La Chambre numéro 13</i> , et <i>Fortier</i> , où sa performance lui a mérité une nomination aux Prix Gémeaux. Elle est membre de l'Ordre du Canada et Officière de l'Ordre des arts et des lettres de la République Française. Marie Gignac est directrice artistique du Carrefour international de théâtre de Québec depuis 1996.

1. À noter qu'au 30 juin 2020, un poste de membre nommé par le gouvernement du Québec était vacant, soit celui occupé par M. Sébastien Dhavernas jusqu'au 28 juin 2020.

ANNEXES | GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)	
Prudence Hannis MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de ressources humaines Diplômée en sociologie de l'Université du Québec à Montréal et en administration publique de l'ÉNAP, Prudence Hannis est membre de la Première Nation abénaquise. Engagée dans sa communauté, elle a occupé diverses fonctions, dont celles de consultante et de coordonnatrice pour plusieurs organisations telles que le Secrétariat aux affaires autochtones, l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, l'Association Prévention Suicide-Premières Nations et Inuits du Québec, Condition féminine Canada et Femmes Autochtones du Québec. Elle a aussi occupé le poste de coordonnatrice/directrice à la Maison des jeunes Niwitcewakan-Wapi du Conseil des Atikamekw de Wemotaci de 2006 à 2011. En mars 2011, elle est devenue la première personne à occuper le poste de directrice de l'Institut Kiuna du Conseil en éducation des Premières Nations.
Annie Pagé MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Présidente du comité de ressources humaines Membre du Barreau du Québec, Annie Pagé est aussi conseillère en relations industrielles agréée depuis plus de vingt ans. Après avoir exercé la pratique du droit pendant une dizaine d'années dans un cabinet privé, elle a assuré les fonctions de directrice des services juridiques et conseillère en relations de travail à la Ville de Shawinigan. À l'emploi de la Ville de Trois-Rivières depuis 2017, d'abord à titre de directrice du greffe et des services juridiques, elle cumule, maintenant les fonctions de directrice générale adjointe des services organisationnels partagés et de directrice des services juridiques. Outre son implication au conseil d'administration du CMADQ, M^e Pagé s'est activement impliquée au sein de nombreuses autres organisations, notamment l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec – Mauricie et Centre-du-Québec, la Société canadienne du cancer, Division Québec, la Fondation du Collège Shawinigan et la Jeune chambre de commerce du Centre-de-la-Mauricie.
Gaétan St-Laurent MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de ressources humaines Après des études en percussion au Conservatoire de musique de Rimouski, Gaétan St-Laurent a obtenu un diplôme en éducation musicale de l'Université Laval. Il a débuté sa carrière comme enseignant en musique au primaire et au cégep, pour ensuite devenir formateur et personne-ressource à l'intégration des nouvelles technologies de l'information en musique à la Commission scolaire des Phares. Très engagé dans la vie musicale du Bas-Saint-Laurent, il est membre de plusieurs ensembles, dont Phazz, Kadanse, Rythmus et l'Ensemble Antoine-Perreault. Il agit également comme surnuméraire à l'Orchestre symphonique de l'Estuaire. Il occupe le poste de musicothécaire à l'OSE. M. St-Laurent a été président du conseil d'administration de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec de 2014 à 2018 où il a notamment animé plusieurs ateliers. Président sortant de l'association des musiciens éducateurs de l'Est-du-Québec. Retraité de l'enseignement depuis juillet 2020.
Vincent Tanguay MEMBRE INDÉPENDANT Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Président du comité de vérification Détenteur d'un diplôme d'études supérieures de deuxième cycle en affaires internationales, d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP ainsi que d'une licence en théologie (pédagogie), M. Tanguay a occupé diverses fonctions de direction et de conseil au sein d'organisations privées et publiques telles que AGTI Services Conseils (CGI), le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat de l'autoroute de l'information. Collaborateur associé au CEFRIQ depuis 2013, Vincent Tanguay en a été le vice-président, Innovation et Transfert, de 2005 à 2013, sur le territoire du Québec. M. Tanguay a également agi à titre de directeur des services éducatifs et directeur général adjoint à la Commission scolaire des Découvreurs. De plus, il a été le président fondateur de la Société des écoles du monde du Baccalauréat international du Québec et de la Francophonie. Parmi ses contributions à titre d'administrateur, il a présidé au conseil d'administration de la Télé-Université de 2003 à 2015 et de la Table des TI de la Chambre de Commerce de Québec de 2004 à 2014. Membre du Conseil d'administration, TNP (Théâtre Niveau Parking) 2017-...

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

Marjolaine Viel MEMBRE INDÉPENDANTE Date de nomination : 29 juin 2016 Échéance du mandat : 28 juin 2020	Membre du comité de vérification Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'UQAR et d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP, Marjolaine Viel est membre de l'Ordre des comptables agréés depuis plus de trente ans. Actuellement retraitée, madame Viel a eu un cheminement professionnel ponctué d'expériences diversifiées. En effet, elle a travaillé pendant quelques années comme vérificatrice pour la firme Samson Bélair, comme chef comptable puis comme conseillère en gestion financière pour le Conseil régional de la santé et des services sociaux. Par la suite, elle a œuvré dans le milieu scolaire en intégrant l'équipe de l'Université du Québec à Rimouski à titre de responsable du secteur budget, puis directrice du Service des finances et des approvisionnements et enfin, vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration.
---	---

MEMBRES D'OFFICE

Chantal Garon² DIRECTRICE GÉNÉRALE Date de nomination à titre de directrice générale le 5 février 2020 pour une entrée en fonction le 6 février 2020 Échéance du mandat : 30 juin 2021	Détentrice du titre de comptable professionnel agréé (CPA) et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval, et également d'une maîtrise en gestion de projets de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Chantal Garon possède une longue expérience en gestion financière et administrative dans le secteur parapublic. Elle a occupé le poste de directrice de l'administration et des technologies du Conservatoire pendant plus de trois ans regroupant le service des ressources financières, matérielles et technologiques ainsi que celui des ressources humaines et de la rémunération avant d'être nommée à la tête de la direction générale le 5 février 2020. Gestionnaire axée sur les résultats, Chantal Garon est reconnue pour son leadership et sa capacité à rallier les membres de l'organisation autour d'une vision commune en créant un milieu de travail harmonieux où la contribution de chacun est reconnue.
Régis Rousseau DIRECTEUR DES ÉTUDES Date d'entrée en fonction à titre de directeur des études : 21 juillet 2014	Musicien et gestionnaire, l'organiste Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Diplômé du CMADQ (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en musique en 1994), il s'est aussi perfectionné en France grâce à des bourses du Conseil des Arts du Canada, du ministère de la Culture du Québec et du gouvernement français. Directeur des études pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec depuis 2014, il a été auparavant directeur du Conservatoire de musique de Saguenay à compter de 2008. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer, au cours de sa carrière, différentes fonctions dans le domaine artistique, dont concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs de Montréal qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il a reçu, en 2002, le prix Opus de Directeur artistique de l'année, décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008. M. Rousseau a agi comme président du conseil d'administration de La Schola Cantorum de Québec jusqu'au 10 septembre 2019 et comme administrateur du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec jusqu'au 13 mai 2020.

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS

Louise Bouchard DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY Élue le 18 juin 2019 pour un mandat prenant effet le 28 juin 2019 Échéance du mandat : 27 juin 2023	Premier prix en flûte et en musique de chambre et diplômée en études supérieures du Conservatoire de musique de Saguenay, Louise Bouchard a aussi obtenu un diplôme de concert de l'Université McGill et suivi plusieurs stages de formation avec des maîtres reconnus. Dans le courant de sa carrière, elle a été membre du Quintette à vent et flûte solo de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de plusieurs orchestres symphoniques, dont l'Orchestre des jeunes du Québec, celui de l'Université McGill, l'Orchestre symphonique réseau des conservatoires de musique du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières. En 2015, Louise Bouchard est devenue directrice du Conservatoire de musique de Saguenay, sa ville d'origine, après y avoir enseigné la flûte traversière pendant 29 ans. Elle enseigne aussi la musique de chambre et la flûte dans plusieurs camps musicaux d'été. M ^{me} Bouchard siège au conseil d'administration du Festival de musique du Royaume et de l'Orchestre des Jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
---	---

2. M^{me} Chantal Garon a été nommée directrice générale le 5 février 2020 pour une entrée en fonction le 6 février 2020. Avant cette date, M^{me} Nathalie Letendre a occupé la fonction de directrice générale jusqu'au 5 février 2020.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

MEMBRES ÉLUS PAR LEURS PAIRS (SUITE)

Jacques Leblanc³ DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC Élu le 26 mars 2020 pour un mandat prenant effet le 1^{er} avril 2020 Échéance du mandat : 31 mars 2024	D'abord formé en violon au Conservatoire de musique de Trois-Rivières, il est diplômé du Conservatoire d'art dramatique de Québec en 1981. Il a joué sur toutes les scènes de Québec et du Québec. On l'a vu au Trident, à la Bordée, au Théâtre du Bois-de-Coulonge, au Théâtre Repère, au Théâtre du Nouveau Monde, au Théâtre d'Aujourd'hui, au Théâtre du Rideau Vert, au Théâtre Denise-Pelletier, au Centre national des arts d'Ottawa. Il a fait de nombreuses tournées qui l'ont mené partout au Québec et en France. Au début des années 2000, il s'est spécialisé dans la mise en scène d'opéra et a enseigné le jeu aux apprentis chanteurs à la Faculté de musique de l'Université Laval et a été responsable et metteur en scène à l'atelier d'opéra de cette institution. Il a été de, 2004 à 2016, directeur artistique du Théâtre de la Bordée. Il est directeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ) depuis mai 2016.
Marlene Finn PROFESSEURE, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU Élue le 9 avril 2018 Échéance du mandat : 8 avril 2020	Membre du comité de ressources humaines Professeure de piano au Conservatoire de musique de Gatineau depuis 1986, Marlene Finn a formé de nombreux pianistes qui ont été récipiendaires de prix prestigieux et qui mènent aujourd'hui de brillantes carrières au Canada, aux États-Unis et en Europe. Pédagogue reconnue, Marlene Finn est invitée régulièrement en tant que juge ainsi qu'à donner des cours de maître à travers le Canada. Marlene Finn est détentrice d'un doctorat de l'Université de Montréal avec spécialisation en interprétation. Élève de Martin Canin à New York pendant de nombreuses années et également de mesdames Yvonne Hubert et Natalie Pépin à Montréal, Marlene Finn a suivi de nombreux stages de perfectionnement aux États-Unis et en Europe. Sur scène, madame Finn s'est produite régulièrement en concert en tant que soliste, chambriste et accompagnatrice. Depuis 2001, elle forme équipe avec son collègue Pierre-Richard Aubin. Leur répertoire inclut les œuvres majeures du répertoire pour piano 4 mains ainsi que plusieurs transcriptions d'œuvres symphoniques pour deux pianos.
Jean-Sébastien Ouellette PROFESSEUR, CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC Élu le 23 octobre 2018 Échéance du mandat : 22 octobre 2020	Depuis la fin de ses études au Conservatoire d'art dramatique de Québec, en 1994, Jean-Sébastien Ouellette a participé à plus d'une cinquantaine de productions théâtrales à Québec et ailleurs. Il a remporté, en 2010, le Prix des abonnés du Théâtre du Trident, pour son interprétation de M^{re} Charbonneau dans <i>Charbonneau et le chef</i> de MacDonough et en 2017, il a reçu le prix Jeannine-Angers pour son interprétation de Paul Zara dans <i>Les marches du pouvoir</i> de Beau Willimon. M. Ouellette agit également à titre de metteur en scène. Il a ainsi dirigé plusieurs productions, dont <i>Dom Juan</i> de Molière au Théâtre du Trident, <i>Les visiteurs</i> au Théâtre Petit Champlain et <i>Détour de chant</i> par Campe, à Premier Acte. Avec La Compagnie dramatique du Québec, dont il est cofondateur, il a assuré, entre autres, la création sur scène de plusieurs textes d'Isabelle Hubert qui ont reçu un bel accueil et des distinctions par la critique. Également doubleur, il a prêté sa voix, pendant dix ans, à <i>César, l'homme qui parle au chien</i> et à <i>César, à la rescousse</i>, tous deux diffusés à Canal Vie. Membre du conseil d'administration de la Compagnie dramatique du Québec, M. Ouellette y agit actuellement à titre de trésorier.
Amély Savage⁴ PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE AU CONSERVATOIRE Élue le 5 octobre 2019 Échéance du mandat : 4 octobre 2020	Présidente de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ), Amély Savage est une étudiante passionnée qui s'implique énormément dans la communauté du Conservatoire. Au cours de l'année 2019-2020, elle a complété au Conservatoire de musique de Gatineau un baccalauréat en interprétation, spécialité guitare, après huit années d'études auprès de Patrick Roux, son professeur. Elle poursuivra à l'automne 2020 ses études au 2^e cycle universitaire en spécialité guitare, toujours au Conservatoire de musique de Gatineau.

Conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, RLRQ, c. C-62.1, au moins huit (8) membres doivent provenir de l'extérieur des régions de Montréal et de Québec. En conformité à cette exigence, au 30 juin 2020, les membres du conseil étaient établis dans les régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent (3), Capitale-Nationale (6), Centre-du-Québec (1), Estrie (1), Laval (1), Mauricie (1), Outaouais (2), Saguenay – Lac-Saint-Jean (1).

3. M. Jacques Leblanc, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec, a été élu administrateur par ses pairs le 26 mars 2020 pour un mandat débutant le 1^{er} avril 2020, en remplacement de M. Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, qui a siégé comme administrateur jusqu'au 31 mars 2020.

4. M^{me} Amély Savage, présidente de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, a été élue à ce titre le 5 octobre 2020, en remplacement de M. Mario Doucette-Poirirer qui a occupé ces fonctions jusqu'au 4 octobre 2020.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le **conseil d'administration** détermine les orientations du Conservatoire, adopte ses plans stratégiques, les plans d'action annuels qui en découlent ainsi que les rapports annuels d'activités. Il soumet au ministre de la Culture et des Communications les prévisions budgétaires et les états financiers. Il adopte les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil d'administration et ceux recommandés pour les postes de directeur général et de directeur des études, de même que les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études et les conseils d'orientation. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration doit former des comités statutaires, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de quatre membres du conseil d'administration nommés au conseil par le gouvernement du Québec sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. En plus de procéder à l'appréciation du rendement et de la performance du directeur général et d'en communiquer les résultats au conseil d'administration, il a entre autres pour fonctions d'élaborer :

- la démarche d'appréciation du rendement et de la performance du directeur général proposée au conseil d'administration;
- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- des règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2019-2020, les membres de ce comité étaient : Marie-France Maheu, présidente, Louis Babin, Jocelyne Faucher et Vincent Tanguay.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration nommés au conseil par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications, dont la présidente du conseil d'administration. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La durée des mandats est de 3 ans, sauf pour la présidente du conseil qui est membre d'office.

Au cours de l'année 2019-2020, les membres de ce comité étaient : Vincent Tanguay, président, Marie-France Maheu et Marjolaine Viel.

Le **comité des ressources humaines** est formé de quatre membres du conseil d'administration dont trois nommés au conseil par le gouvernement du Québec sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications. Ce comité a entre autres pour fonctions :

- d'élaborer et de réviser les politiques des ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération;
- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du directeur général;
- d'élaborer et de proposer pour approbation par le comité de gouvernance et d'éthique et adoption par le conseil d'administration les critères d'évaluation du directeur général, et les conditions de la rémunération de celui-ci;
- de participer à la sélection des dirigeants;
- d'élaborer un programme de planification de la relève des dirigeants;
- d'examiner une proposition de nomination des dirigeants autres que le directeur général et celle du principal dirigeant de chacun de ses établissements;
- de s'assurer que l'organisation dispose des ressources humaines adéquates pour réaliser son mandat.

La durée des mandats est de 3 ans.

Au cours de l'année 2019-2020, ce comité était composé de Annie Pagé, présidente, Marlene Finn, Prudence Hannis et Gaétan St-Laurent.

Le Conservatoire a su s'adapter à l'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19 et mettre en place des mesures inédites, principalement pour permettre à ses élèves et étudiants de terminer leur année scolaire 2019-2020.

Compte tenu des décisions d'importance qui devaient être prises pour faire face à cette situation d'exception, le conseil d'administration a constitué un **comité stratégique en lien avec la COVID-19**.

Ce comité est formé des membres du comité de gouvernance et d'éthique et des présidents des autres comités du conseil d'administration. Ces administrateurs peuvent demeurer membres du comité tant que le comité poursuit ses activités et tant que leur mandat de membre du comité de gouvernance et d'éthique ou leur statut de président d'un comité du conseil d'administration demeure en vigueur. Ce comité a pour fonctions :

- de soutenir la direction générale dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures particulières, ainsi que dans la gestion du Conservatoire pendant la période d'urgence sanitaire;
- d'assurer le suivi des orientations, décisions et toutes mesures à être mises en œuvre pour adapter les services et activités du Conservatoire pendant la période d'état d'urgence sanitaire;
- de s'assurer de la réalisation des activités essentielles requises pour assurer la mission du Conservatoire;
- de s'assurer que le conseil d'administration est régulièrement informé de l'état de situation en cours au Conservatoire pendant la période d'état d'urgence sanitaire;
- de recommander au conseil d'administration l'adoption de certaines mesures au besoin pendant la période d'état d'urgence sanitaire pour permettre la continuité des opérations, des services et des activités du Conservatoire.

Au cours de l'année 2019-2020, ce comité était composé de Marie-France Maheu, présidente, Louis Babin, Jocelyne Faucher, Annie Pagé et Vincent Tanguay.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire a tenu 9 séances au cours de l'année 2019-2020 (5 séances ordinaires et 4 séances extraordinaires) à l'occasion desquelles il a notamment :

- assuré le suivi du plan stratégique 2018-2022;
- adopté le rapport annuel d'activités du Conservatoire 2018-2019;
- adopté les états financiers audités 2018-2019;
- adopté le budget 2020-2021 du Conservatoire pour approbation par la ministre;
- constitué un comité stratégique en lien avec la COVID-19 et assuré le suivi de l'état de situation du Conservatoire en contexte de crise sanitaire;
- ratifié les modalités exceptionnelles encadrant la fin de session d'hiver 2020 du Conservatoire;
- nommé M. Vincent Tanguay à titre de vice-président du Conseil;
- approuvé le renouvellement des mandats des membres des comités du conseil;
- reçu le rapport de la présidente sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2018-2019 par les administrateurs;
- reçu les rapports d'activité 2018-2019 du conseil d'administration, des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et des ressources humaines;
- reçu un programme d'accueil révisé des membres du conseil et une proposition de formation continue des membres du conseil pour 2019-2020;
- adopté un nouveau profil de compétence et d'expérience pour les membres du conseil d'administration;
- adopté les nouveaux critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des critères d'évaluation des membres du conseil d'administration;
- reçu les calendriers de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance de ses membres;
- adopté des modifications à l'organigramme;
- adopté le profil de compétences et d'expérience du poste de directeur ou directrice des études et les critères de sélection pour ce poste;
- recommandé la nomination de M^{me} Chantal Garon à titre de directrice générale;
- reçu la démarche d'évaluation et approuvé les critères d'évaluation de la directrice générale;
- approuvé la nomination de M^{me} Michèle Bernier à titre de secrétaire générale;
- approuvé la nomination de M. Jean-François Latour à titre de prochain directeur des études;
- approuvé la nomination de M^{me} Jessie Guevremont à titre de directrice des ressources humaines et de la rémunération;
- approuvé la révision de politiques (politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel et politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence, politique linguistique);
- adopté des politiques (politique de la bibliothèque, politique sur la gestion des risques);
- approuvé la révision de règlements (règlement sur les modalités d'élection des directeurs d'établissement au conseil d'administration du Conservatoire et règlement sur les affaires bancaires du Conservatoire);
- adopté le bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'exercice 2018-2019 et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019;
- adopté une modification au régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2020;
- approuvé des désignations toponymiques associées à des donateurs de la Fondation du Conservatoire;
- pris connaissance des processus de recrutement en vue de combler divers postes de direction et participé à la constitution des comités de sélection;
- assuré le suivi de la situation financière du Conservatoire;
- reçu les rapports de la direction générale sur le suivi des projets et des opérations;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines 2018-2019;
- adopté les recommandations de sanction des études collégiales et des études universitaires;
- reçu le rapport annuel de la commission des études en musique 2018-2019 et le rapport annuel de la commission des études en art dramatique 2018-2019;
- reçu les comptes rendus des réunions de la commission des études en musique et de la commission des études en art dramatique pour 2018-2019;
- approuvé la signature par le Conservatoire de la convention collective des employés professionnels du Conservatoire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire a tenu 8 séances au cours de l'année 2019-2020 (4 séances ordinaires et 4 séances extraordinaires), à l'occasion desquelles il a notamment :

- assuré le suivi du plan d'action pour la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022;
- révisé la démarche d'évaluation du directeur général ou de la directrice générale du Conservatoire;
- étudié le processus d'évaluation de la directrice générale (2018-2019 et 2019-2020);
- échangé avec la directrice générale sur la détermination d'attentes significatives et recommandé au conseil l'adoption de ces attentes significatives envers la directrice générale;
- recommandé au conseil d'administration la révision du Règlement sur les modalités d'élection des directeurs d'établissement;
- recommandé au conseil d'administration la révision de politiques (politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel, politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence et politique linguistique du Conservatoire);
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du bilan 2018-2019 à l'égard du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (2017-2019) et l'adoption du nouveau plan d'action à l'égard des personnes handicapées (2019-2021);
- recommandé au conseil d'administration l'approbation de désignations toponymiques pour reconnaître la contribution de donateurs de la Fondation du Conservatoire;
- reçu le rapport de la présidente en matière d'éthique;
- pris connaissance des recommandations de l'institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) sur la gouvernance de certaines sociétés d'État;
- révisé le processus de collecte d'information auprès des administrateurs, incluant la déclaration annuelle d'intérêts;
- approuvé l'attribution de contrats de service à des employés du Conservatoire et reçu le rapport sur les contrats de service attribués à des employés en 2018-2019;
- pris connaissance de la directive sur la réception et l'examen de plaintes dans le cadre de contrats publics;
- procédé à la nomination de la présidente du comité et recommandé le renouvellement des mandats de membres du comité;
- établi un calendrier de travail du comité pour 2019-2020;
- révisé la procédure d'accueil des nouveaux membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption d'un nouveau profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;
- recommandé au conseil d'administration la révision des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et la révision des critères d'évaluation de ses membres;
- échangé sur la démarche de nomination et de renouvellement des mandats des membres du conseil;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2018-2019;
- étudié le programme d'accueil des membres du conseil et la proposition de formation continue pour 2019-2020;
- reçu le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2019-2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification du Conservatoire a tenu 5 séances ordinaires au cours de l'année 2019-2020 à l'occasion desquelles il a notamment :

- examiné le plan d'audit 2018-2019 du Vérificateur général du Québec;
- examiné les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec pour 2018-2019;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers 2018-2019 audités par le Vérificateur général du Québec;
- examiné les rapports trimestriels des résultats financiers pour assurer le suivi du budget 2019-2020 du Conservatoire;
- suivi la résorption du déficit cumulé;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption du budget 2020-2021 du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration le renouvellement du régime d'emprunt du Conservatoire;
- recommandé au conseil d'administration l'adoption de la politique de gestion des risques du Conservatoire;
- reçu un échéancier d'élaboration d'un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les contrats publics;
- assuré le suivi du plan des infrastructures du Conservatoire dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);
- assuré le suivi du plan culturel numérique (PCN) du Conservatoire;
- examiné le plan d'effectif du personnel enseignant pour 2019-2020;
- reçu et approuvé un processus de vérification auprès des principaux dirigeants en vue d'identifier des opérations entre apparentés;
- procédé à la nomination du président du comité et recommandé le renouvellement des mandats de membres du comité;
- reçu le rapport du président du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité de vérification et de la performance de ses membres pour l'exercice financier 2018-2019;
- établi un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2019-2020;
- révisé la procédure d'accueil des nouveaux membres du comité de vérification;
- reçu le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la performance des membres pour 2019-2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines du Conservatoire a tenu 4 séances ordinaires au cours de l'année 2019-2020 au cours desquelles il a notamment :

- reçu le plan de travail du service des ressources humaines et de la rémunération pour l'exercice financier 2019-2020;
- reçu le tableau de bord des ressources humaines pour l'exercice financier 2019-2020;
- examiné le plan d'effectif du personnel enseignant et du personnel non enseignant pour 2019-2020;
- recommandé au conseil d'administration la révision de l'organigramme du Conservatoire;
- étudié la révision de deux politiques (politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel et politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement, l'intimidation et la violence);
- assuré le suivi des négociations des conventions collectives de travail;
- recommandé au conseil d'administration la signature de la convention collective de travail conclue avec le syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec;
- révisé la démarche d'évaluation du directeur général ou de la directrice générale du Conservatoire;
- reçu la présentation des objectifs de la directrice générale pour 2019-2020 dans le cadre du processus d'évaluation du rendement;
- assuré le suivi des processus de recrutement de dirigeants;
- procédé à la nomination de la présidente du comité et recommandé le renouvellement des mandats de membres du comité;
- reçu le rapport de la présidente du comité sur l'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance de ses membres pour l'exercice financier 2018-2019;
- établi un plan de travail du comité pour l'exercice financier 2019-2020;
- révisé la procédure d'accueil des nouveaux membres du comité de ressources humaines;
- reçu le calendrier et la procédure d'évaluation du fonctionnement du comité et de la performance des membres pour l'exercice financier 2019-2020.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ STRATÉGIQUE EN LIEN AVEC LA COVID-19

Le comité stratégique en lien avec la COVID-19 du Conservatoire a tenu 3 séances au cours de l'année 2019-2020 à l'occasion desquelles il a notamment :

- pris connaissance de son mandat et de ses modalités de fonctionnement;
- nommé la présidente du comité;
- reçu les rapports de la directrice générale sur l'état de situation du Conservatoire en contexte de pandémie et les mesures mises en place pendant la période de confinement ainsi que celles envisagées pour la reprise des activités sur les lieux;
- examiné les modalités encadrant la fin de session de l'hiver 2020 et recommandé leur ratification par le conseil d'administration;
- a été informé du suivi de dossiers en cours et de la révision des priorités.

Il est à noter qu'avant la constitution officielle du comité stratégique en lien avec la COVID-19, les trois présidents des comités du conseil d'administration se sont réunis le 3 avril 2020 pour faire l'état de situation sur la crise sanitaire en cours. La constitution du comité stratégique en lien avec la COVID-19 a été formellement ratifiée au 17 avril 2020 par résolution du conseil d'administration du 24 avril 2020.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de la planification stratégique
Marie-France Maheu	9/9	8/8	5/5		3/3
Louis Babin	9/9	7/8			3/3
Louise Bouchard	8/8				
Benoît Dagenais*	5/5				
Sébastien Dhavernas*	4/9	0/2			
Mario Doucette-Poirier*	0/1				
Jocelyne Faucher	8/9	6/6			3/3
Marlene Finn	8/8			4/4	
Chantal Garon*	3/3				
Marie Gignac	7/9				
Prudence Hannis	6/9			3/4	
Jacques Leblanc*	3/3				
Nathalie Letendre*	4/4				
Jean-Sébastien Ouellette	6/8				
Annie Pagé	8/9			4/4	3/3
Régis Rousseau	8/8				
Amély Savage*	4/7				
Gaétan St-Laurent	9/9			3/4	
Vincent Tanguay	8/9	8/8	5/5		3/3
Marjolaine Viel	9/9		5/5		

* Mario Doucette Poirier, jusqu'au 4 octobre 2019
 Benoît Dagenais, jusqu'au 31 mars 2020
 Sébastien Dhavernas, jusqu'au 28 juin 2020
 Chantal Garon, depuis le 6 février 2020
 Jacques Leblanc, depuis le 1^{er} avril 2020
 Nathalie Letendre, jusqu'au 5 février 2020
 Amély Savage, depuis le 5 octobre 2020

RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération et avantages des administrateurs

Conformément à la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés mais ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses. Au cours de l'exercice 2019-2020, le budget de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités était de 17 000 \$.

Honoraires payés à l'auditeur externe

Aucun honoraire n'est versé à l'auditeur externe du Conservatoire. En vertu de l'article 60 de la *Loi sur le Conservatoire* (ch. C-62.1), l'auditeur externe est le Vérificateur général du Québec.

ANNEXE | GOUVERNANCE (SUITE)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉTRIBUÉS – EXERCICE FINANCIER 2019-2020

Dirigeants	Rémunération annuelle	Rémunération de base ¹	Primes d'assurance collective payées par l'employeur	Rémunération globale
Directrice générale <i>Nathalie Letendre</i>	151 772 \$	96 566 \$ ²	1 150,47 \$	97 716,47 \$
Directrice générale <i>Chantal Garon</i>	151 772 \$	137 083 \$ ³	1 276,78 \$	138 359,78 \$
Directrice du Conservatoire de musique de Montréal <i>Manon Lafrance</i>	125 574 \$	126 733 \$	1 523,88 \$	128 256,88 \$
Directeur des études <i>Régis Rousseau</i>	125 574 \$	126 319 \$	1 517,28 \$	127 836,28 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Gatineau <i>Marc Langis</i>	112 219 \$	113 255 \$	665,99 \$	113 920,99 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Trois-Rivières <i>Jean-François Latour</i>	112 219 \$	113 255 \$	661,44 \$	113 916,44 \$
Directeur du Conservatoire de musique de Québec <i>Louis Dallaire</i>	112 219 \$	113 255 \$	1 438,21 \$	114 693,21 \$

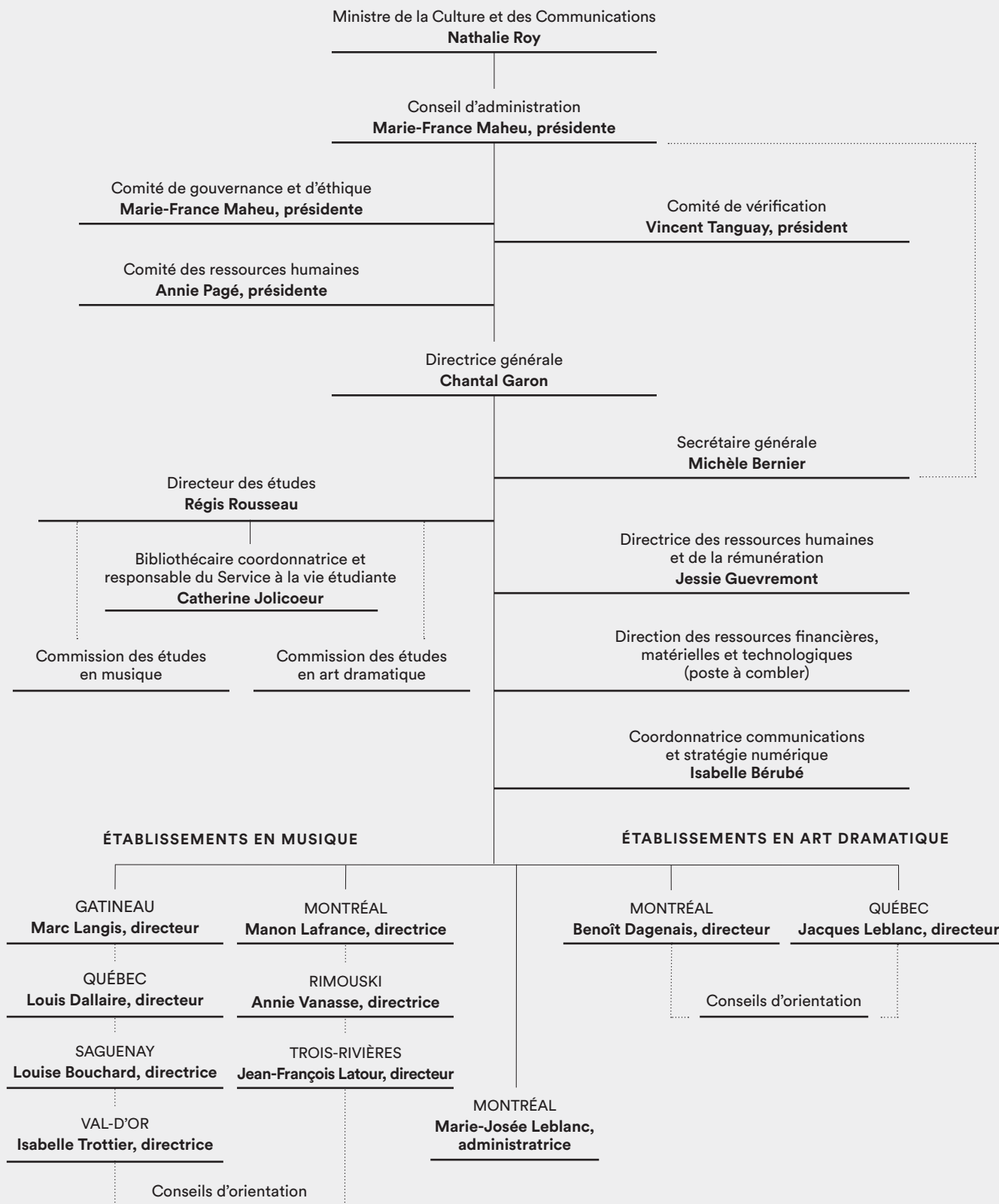
1. La rémunération présentée est celle versée au cours de l'année 2019-2020 sur la base de l'échelle de traitement applicable.

2. Pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 5 février 2020, excluant l'indemnité de départ prévue au contrat.

3. À titre de directrice de l'administration et des technologies du 1^{er} juillet 2019 au 5 février 2020, puis à titre de directrice générale à partir du 6 février 2020.

Ces cadres bénéficient de l'assurance collective SSQ. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux des primes applicables sont déterminés par l'assureur et reflètent des taux de primes à la charge de l'employé et des taux de primes assumés par l'employeur. Quant à l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée, le pourcentage est déterminé annuellement par l'assureur.

ANNEXE | ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET D'ENCADREMENT au 30 juin 2020



ANNEXE | ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec diffuse de nombreuses informations sur son site internet dans un objectif de transparence sur son fonctionnement et ses activités. En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, le Conservatoire doit diffuser un bilan faisant état des demandes d'accès à l'information reçues et de leur traitement. Au cours de l'année 2019-2020, le Conservatoire a reçu un total de huit (8) demandes d'accès à l'information, et les a traitées de la façon suivante :

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	6	0	0
21 à 30 jours	2	0	0
Total	8	0	0

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	3	0	0	
Partiellement acceptée	3	0	0	47 par. 3 23
Refusée (entièrement)	2	0	0	47 par.3 31,32,37 al.2, 53, 54, 56, 59 et 88
Autres	0	0	0	

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
--	---

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0
--	---

ANNEXE | EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant qu'institution publique de langue française offrant une formation artistique de haut niveau, le Conservatoire contribue à l'éclosion et au rayonnement d'une culture québécoise riche et vivante. Il accorde d'office une importance particulière à l'usage d'une langue française soignée dans toutes ses sphères d'activités et sur l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement. L'adoption d'une politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16, CA-2013-2014-6 et CA-2019-2020-61) a concrétisé l'engagement du Conservatoire et a permis de circonscrire ses obligations en la matière auprès de ses employés (plus de 50 employés) et de sa communauté en général.

Une modification de la politique linguistique du Conservatoire a été adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2019-2020. Cette modification visait à redéfinir la composition du comité responsable de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution. Le comité est dorénavant composé de la secrétaire générale, qui en occupe la présidence à titre de mandataire désignée auprès de l'Office québécois de la langue française, et de la coordonnatrice aux communications et à la stratégie numérique. La nouvelle composition du comité a été portée à l'attention de la Communauté par le dépôt de la politique linguistique révisée sur le portail électronique accessible aux employés, aux élèves et aux étudiants.

Ce comité entend réaliser des activités de diffusion de la politique au cours du prochain exercice financier.

Outre le portail électronique destiné à la communauté du Conservatoire, la Politique linguistique du Conservatoire est publiée dans la section Accès aux documents et protection des renseignements personnels du site Web du Conservatoire.

Le Conservatoire n'a reçu aucune plainte relative à l'utilisation de l'emploi et de la qualité de la langue française au cours de l'année 2019-2020.

ANNEXE | POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la Politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

Produits provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus de tarification	Coûts des biens et services	Pourcentage de financement visé	Pourcentage de financement atteint
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en musique	Coût	Refixation	juillet 2019	678 949 \$	11 571 559 \$	5 %	6 %
Programmes et activités de formation collégiale en musique	Coût	Refixation	juillet 2019	145 789 \$	3 536 597 \$	3 %	4 %
Programmes et activités de formation préparatoire en musique	Coût	Refixation	juillet 2019	104 834 \$	8 173 259 \$	2 %	1 %
Programmes et activités de formation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires en art dramatique	Coût	Refixation	juillet 2019	292 955 \$	6 494 033 \$	3 %	5 %

Justification : Selon la Loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire.

Location des espaces	Valeur marchande	Refixation	Novembre 2018	291 025 \$	227 058 \$	100 %	128 %
----------------------	------------------	------------	---------------	------------	------------	-------	-------

Justification : Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des neuf établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion ainsi que l'équipe administrative affectée à ce service permettent une optimisation des procédés administratifs favorisant le développement et le service à la clientèle. Il faut noter que la crise sanitaire a engendré des pertes de revenus au cours du présent exercice.

**Siège social du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec**
225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

Conservatoire de musique de Gatineau
430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

Conservatoire de musique de Saguenay
202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

**conservatoire.
gouv.
qc.ca**

Couverture arrière : Vincent Derasp-Verge
et Jeane Landry-Proulx dans la production
de *Hamlet* de Shakespeare, présentée au
Théâtre Rouge du Conservatoire d'art
dramatique de Montréal en octobre 2019.

Photo : Jean-Sébastien Jacques



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec

